

Projet « SUBWORK »

L'ubérisation des activités productives : un nouveau défi pour les politiques publiques d'aménagement

Le cas du transport de marchandises et du BTP

Auteure principale : Adeline Heitz, Conservatoire National des Arts et Métiers, LIRSA

Contributrice : Sybille David, Stagiaire master Urbanisme Université Paris 1 (stage effectué en 2022)

Version 1 – janvier 2024

Table des matières

Introduction.....	3
1. Les autoentrepreneurs de la sphère productive.....	4
1.1. L'impact des plateformes numériques et de l'autoentrepreneuriat sur les lieux de travail	4
1.2. L'impact du développement des plateformes numériques et de l'auto-entrepreneuriat sur le secteur productif	5
1.3. L'impact du développement des plateformes numériques et de l'auto-entrepreneuriat sur les politiques publiques de développement des activités productives	6
2. Méthode et données	7
2.1. Données.....	7
2.2. Etude de cas : Etablissement Public de Plaine Commune.....	8
3. Les autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France	10
3.1. Géographie des autoentrepreneurs du secteur « productif » : une géographie populaire..	10
3.2. Deux secteurs dominants : la livraison et le BTP.....	12
3.3. Les banlieues : espace de localisation majeur des autoentrepreneurs du BTP et de la livraison	16
4. Le développement des activités productives : le cas de l'EPT Plaine Commune	19
4.1. <i>Une politique publique territoriale favorable au maintien et au développement des activités productives</i>	19
4.2. Des politiques d'aménagement favorables au zonage des activités productives.....	23
4.3. La dissémination des autoentrepreneurs du secteur productif dans l'espace urbain résidentiel : la face cachée de la résidentialisation du secteur productif ?	31
4.3.1. La résidentialisation des autoentrepreneurs du secteur productif	31
4.3.2. Intégration du secteur productif dans les interstices urbains : le rôle des tiers-lieux..	35
Conclusion	41
Références.....	43

Introduction

Ces dernières années, le développement rapide de l'entreprenariat individuel, qu'il s'agisse d'une activité complémentaire ou principale (Abdelnour, 2017), a soulevé une multitude de questions investiguées par de nombreux travaux relevant de la sociologie, de l'économie ou du droit. Ces travaux partagent le constat d'une transformation à l'œuvre du travail. Parmi les évolutions majeures observées on peut citer par exemple l'individualisation, l'évolution imprévisible du volume des emplois et la polarisation du marché du travail entre d'une part les métiers à forte valeur ajoutée du numérique et d'autre part le travail précarisé (bad jobs, microjobbing) (Gomez, 2018) liée à l'émergence de la « gig economy » en lien avec le développement des plateformes numériques. La particularité de ces plateformes est qu'elles agissent comme des intermédiaires mettant en relation des travailleurs indépendants – sous le régime de l'autoentreprenariat – et des clients. Popularisée par l'entreprise « Uber » ce système a emprunté son nom à cette entreprise. « L'ubérisation du travail » désigne ainsi une nouvelle forme de travail entre le travail indépendant et le salariat, qui repose principalement sur la baisse des coûts de transaction permis entre autres par l'essor des plateformes numériques, intermédiaires entre des fournisseurs de services et des clients (Nurvala, 2015). En France, ce système de transaction a été rendu possible par la création d'un statut juridique en 2009, celui d'autoentrepreneur qui a depuis évolué en micro-entreprise. A noter que le terme d'« autoentrepreneur » est restée dans le langage. Le statut de « micro-entrepreneur » relève du régime de « l'entrepreneur individuel » dont il est une version simplifiée car il permet d'effectuer les déclarations, les versements des cotisations et les contributions sociales par un prélèvement proportionnel au chiffre d'affaires.

Du point de vue de la géographie, cette ubérisation du travail interroge la spatialisation de ces travailleurs et leur rapport à leur lieu de travail qui par définition ne correspond pas à la localisation des plateformes et est donc « hors les murs », c'est-à-dire distincts de l'entreprise. Souvent mal identifiés, mal comptabilisés, ces travailleurs indépendants deviennent insaisissables pour les politiques publiques locales. Tout comme pour le télétravail, ces évolutions du travail liées à l'ubérisation suscitent de nombreuses interrogations en matière d'urbanisme. En effet, ces autoentrepreneurs utilisent souvent leur domicile comme un espace de travail et semblent échapper aux politiques de développement économique qui se sont longtemps traduites par l'aménagement de zones d'activités pouvant prendre différentes formes (parcs industriels, parcs logistiques, parc technologiques, grappes d'entreprises, clusters etc...). Ces dernières décennies, ce modèle fonctionnaliste d'aménagement des espaces économiques était déjà remis en cause par les nouvelles exigences liées à la mixité fonctionnelle impulsé par le modèle de la « ville durable ». La double évolution des formes du travail et des secteurs d'activité influe sur leurs besoins en termes d'espace et de mobilités interrogeant l'aménagement des espaces économiques urbains.

Parmi ces travailleurs indépendants, on retrouve notamment les livreurs. Ces dernières années ceux-ci ont fait l'objet d'une importante littérature en France et à l'étranger en lien avec l'essor des plateformes numériques liées au transport de marchandises (i.e. des repas préparés) (i.e. Aguiléra and al. 2018 ; Jan, 2018 ; Rème-Harnay & Blanquart 2019 ; Ayentimi & Burgess, 2021 ; Dablanc et al., 2022). Ces travailleurs relèvent d'un secteur d'activité dit « productif ». C'est-à-dire les activités de production, de distribution, de réparation ou encore d'entretien de biens et services concrets et ordinaires, en complément ou au service des services avancés aux entreprises et de l'économie préentielle (Heitz et al. 2023). L'exemple des livreurs indique que les activités productives n'échappent pas à ce phénomène d'ubérisation. Si les livreurs sont devenus le symbole de cette ubérisation de l'économie, ils constituent un point de départ à la réflexion plus générale sur l'ubérisation des activités productives.

En effet, au-delà du transport de marchandises on observe une croissance des travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs dans le secteur productif. Cet article est l'occasion d'analyser ce phénomène et sa spatialisation. A travers une analyse des auto-entrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France et une étude de cas portant sur l'Etablissement Public Territorial de Pleine-Commune, nous apporterons quelques éléments de compréhension.

1. Les autoentrepreneurs de la sphère productive

1.1. L'impact des plateformes numériques et de l'autoentrepreneuriat sur les lieux de travail

L'émergence des plateformes de services ou plateformes numériques, telles qu'UBER ou Deliveroo, ont contribué à l'émergence de la « gig-économie » (Ayentimi et Burgess, 2021, De Stefano, 2015). Les conditions spécifiques qui caractérisent la « gig economy » sont notamment la nature discontinue du travail et de l'emploi ; la prévalence de la sous-traitance, des entrepreneurs indépendants et du travail autonome ; et l'interaction directe avec les clients dans une relation apparemment bilatérale, le contrôle du processus étant exercé par l'organisation de la plateforme (Ayentini et Burgess, 2021). La gig economy va de la prestation de services professionnels en ligne (tels que la rédaction et le conseil) à des emplois peu qualifiés, tels que la livraison de repas rapides et les services de transport (Daugareilh et Fiorentino, 2019). La particularité des plateformes numériques est d'agir comme un intermédiaire dont l'action peut se limiter à une simple mise en relation ou peut aller jusqu'à fixer les tarifs et organiser le temps de travail et la répartition des clients par l'utilisation d'algorithme.

Les travailleurs indépendants au cœur de ce système relèvent en France du régime « entrepreneur individuel » et constituent un groupe social hétérogène constitué d'une grande variété de profils en matière de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), d'âges et de qualifications, mais dont la majorité se trouve dans une situation précaire (Abdelnour, 2017). Certains recherchent un complément de revenus (« bonus » pour des retraités ou des personnes allocataires, « bricolage » pour des précaires) quand d'autres utilisent ce statut pour leur occupation principale (Abdelnour, 2017). Ce statut est aussi parfois utilisé comme une « période d'essai » préalable à une embauche éventuelle ou comme variable d'ajustement pour l'entreprise ou le salarié, leur permettant une plus grande flexibilité de travail. Dans certains cas, cette flexibilité fait partie intégrante du modèle économique de l'entreprise et peut être davantage subie que choisie par les travailleurs (Lejeune, 2019). C'est notamment le cas des plateformes numériques. Dans d'autres situations ce statut peut-être une première étape dans un projet de construction d'entreprise. Cette diversité de profils et de situation peut s'expliquer, entre autres, par « la promesse d'une démocratisation des activités productives » (Galiere, 2019) permise par les plateformes numériques qui peuvent mettre en relation des clients avec des professionnels ou des personnes proposant des services qui n'étaient pas nécessairement des professionnels. Ainsi n'importe qui sachant faire du vélo peut devenir livreur à vélo et toutes les personnes ayant quelques compétences en bricolage ou peinture peuvent proposer leurs services via ces plateformes. Il y avait donc l'idée d'une déprofessionalisation de ces métiers, bouleversant ainsi l'organisation professionnelle de ces secteurs tout en augmentant le nombre de ses travailleurs.

Si le développement de ces plateformes numériques a un impact sur le travail et sur les secteurs d'activité, il a également un effet sur les lieux de travail et les mobilités associées. L'INSEE définit le « lieu de travail » comme « la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle ». De ce fait les emplois peuvent être comptabilisés au lieu de travail. L'INSEE fait

plusieurs exceptions en lien avec la nature même du travail (« chauffeur-routier », « chauffeur de taxi », « VRP », « commerçant ambulant » ou « marin pêcheur »). Ces professions impliquant une grande mobilité sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence. Le développement de l'autoentreprenariat participe à un brouillage des frontières entre l'espace de travail et l'espace résidentiel. Le collectif Rosa Bonheur (2019) identifiait déjà ce phénomène dans le cadre de leur observation du « travail et de la production de l'espace populaire ». Le domicile privé peut donc être un espace de production ou un espace auquel est rattaché une activité productive. Ainsi, les emplois au lieu de travail ne sont plus les seuls indicateurs pour analyser les espaces économiques y compris ceux relevant du secteur productif, comme nous le verrons ensuite.

Si certains types d'emploi, comme le commerce de détail, l'hôtellerie et l'industrie manufacturière, nécessitent encore des lieux fixes, des espaces ou des bâtiments dédiés, une partie de l'activité économique peut désormais être exercée dans d'autres lieux tels que les domiciles, les cafés ou dans les transports (Firth, 2012 ; Stevens et Shearmur, 2020). Les lieux de travail spécifiques - par exemple les zones et les bâtiments destinés à l'activité économique, les établissements auxquels les employés sont attachés - ne peuvent plus être considérés par les politiques publiques et les urbanistes comme les seuls endroits où se déroule l'activité économique (Shearmur, 2018 ; Stevens et Shearmur, 2020). La démocratisation des activités productives, voire leur déprofessionnalisation, est d'autant plus facilitée que les travailleurs ne dépendent plus d'un lieu de travail spécifique et utilisent souvent leur domicile. Le travail à domicile n'est pas nouveau, mais les nouvelles technologies – comme les plateformes numériques – ont considérablement facilité et généralisé ce phénomène au point que les politiques publiques doivent réinterroger leur paradigme en matière de développement économique territorial (Shearmur, 2018).

1.2. L'impact du développement des plateformes numériques et de l'auto-entreprenariat sur le secteur productif

En 2021, le nombre de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 995 900 créations (INSEE, 2021). Cette hausse est portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, dans tous les secteurs, mais ceux qui sont les plus concernés par ce régime en 2021 sont : le BTP (comprenant BTP « gros œuvre », « travaux installation » et « finition » (231 300 autoentrepreneurs)), les activités de « poste et de courrier » (194 400 autoentrepreneurs), la catégorie « Conseil pour les affaires » (129 000), la catégorie « industrie », notamment « métiers de bouche » (118 200 autoentrepreneurs), la catégorie « enseignement » (117 700 autoentrepreneurs) et enfin la catégorie « autres services personnels » (107 700). Il est intéressant de noter que parmi ces catégories en croissance on en retrouve trois relevant du secteur productif (BTP, poste et courrier, industrie) au sens de la définition proposée par Heitz et al. (2023).

Dans la continuité de travaux initiés dans les années 1990 sur le système productif (Beckouche et al., 1993; Damette, Scheibling, 1995 ; Halbert 2004) qui mettent l'accent sur l'idée que la production de biens matériels ne mobilise pas seulement les fonctions de fabrication mais aussi les fonctions de services et de relations nécessaires à sa mise en œuvre (services reposant sur des emplois considérés comme qualifiés voire très qualifiés : administration, gestion, ingénierie technique et financière, commercial-marketing, conception-recherche, supply chain management), les récents travaux menés dans le cadre du projet « Subwork » (Heitz et al. 2023) proposent une autre approche du secteur

productif que celle de l'INSEE¹. Les activités productives sont ainsi définies comme « des activités économiques tournées vers la production, la distribution, la réparation ou encore l'entretien de biens et services concrets et ordinaires, à l'œuvre à côté, en complément ou au service des services avancés aux entreprises et de l'économie présentielle ». Cette définition permet de prendre en compte diverses évolutions (i.e. croissance du secteur logistique et du e-commerce, essor d'un néo-artisanat, etc.) mais aussi de réunir dans une même secteur les activités de distribution d'un côté et de logistique et transport de l'autre. Dans cet article nous nous baserons sur cette définition ce qui nous permet de regrouper toutes les activités du transport de marchandises, notamment les activités de « poste et courrier » (livreurs) et du BTP et de la construction dans une même catégorie.

A noter que le secteur productif représentait environ 9,7 millions d'emplois dont 40% d'ouvriers, 12% d'employés, 20% de professions intellectuelles supérieures, 11,7% de cadres, 4,3% d'agriculteurs et enfin 9 % d'artisans et indépendants (soit environ 1 million d'emplois) (Heitz et al., 2023). Si l'emploi salarié domine incontestablement dans le secteur productif, il n'en demeure pas moins que les transformations du travail et des secteurs d'activités comme celui du transport de marchandises interrogeant sur ce processus d'ubérisation à l'échelle du secteur productif.

1.3. L'impact du développement des plateformes numériques et de l'auto-entreprenariat sur les politiques publiques de développement des activités productives

Ainsi, pour planifier le territoire et décider d'une politique de développement économique, les acteurs publics se basent avant sur des indicateurs comme les emplois ou les lieux de travail fixes. Ainsi, les politiques d'aménagement des activités productives ont longtemps pris la forme d'un développement des zones d'activités économiques majoritairement dans les périphéries des villes. Celles-ci ont d'abord accueilli les zones industrielles, puis dans les années 1960-1980, des zones d'activités économiques (ZAE), plus diversifiées, parfois spécialisées dans un secteur. Ce sont dans ces ZAE que la plupart des locaux d'activités et des entrepôts ont été construits. Les ZAE se divisent en une dizaine de catégories selon le type d'entreprises qu'elles réunissent et la nature des activités dominantes : les zones artisanales, les zones industrielles, les zones logistiques, les zones mixtes, les zones portuaires et aéroportuaires, les zones d'activités technologiques, les zones spécialisées, les technopoles, les parcs d'activités économique (Merlin & Choay, 2015, p. 837). Ces ZAE, qui datent pour la plupart des années 1980 sont jugées aujourd'hui, obsolètes, enclavées, et mal perçues au regard de leur apparence, leur absence de services ou d'espaces publics praticables (Lejoux, 2018). L'objectif des politiques de mixité fonctionnelle est donc d'identifier les activités productives localisées dans ces ZAE et d'essayer de les intégrer dans un tissu urbain dense. Dans le même temps les acteurs publics locaux instaurent des politiques de requalification de ces zones afin d'en limiter l'étalement et de les ouvrir sur la ville en y introduisant des activités recevant du public voire du logement. Encore aujourd'hui, qu'il s'agisse de développement, re-développement ou requalification, les pratiques en matière de développement économique territorial restent encore très marquées par le zonage qui ancre la distinction lieu de travail/domicile.

¹ L'INSEE définit les activités « productives » par différence des activités « présentielle ». Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

A la difficulté d'aménager les lieux de travail des autoentrepreneurs, qu'il s'agisse du secteur productif ou non, s'ajoute celle de l'instabilité liée à ce statut qui rend difficile la continuité d'une politique publique. L'autoentreprenariat, ne serait pas un dispositif conçu pour favoriser un entreprenariat pérenne ou qualitatif, mais bien pour générer des revenus rapidement à celui qui bénéficiait du statut, donc plutôt d'une forme d'entrepreneuriat de « nécessité » pour palier à une situation de chômage ou d'inactivité (Fayolle et Perreira, 2012). C'est pourquoi cette forme de travail – activité entre-deux, ni informelle ni cadrée comme une entreprise et limitée sur les revenus (Rosa Bonheur (2019) ; Abdelnour (2017)) – est particulièrement visible dans des territoires populaires, marqués par le chômage et souvent la pauvreté, notamment les banlieues.

Au-delà des transformations liées au travail et les transformations sectorielles, la question des autoentrepreneurs interroge également les politiques d'aménagement. Ce défi est d'autant plus important que cette forme de travail semble davantage concerter les territoires populaires.

2. Méthode et données

Pour répondre à cette question nous proposons d'analyser les autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France. L'objectif est de pouvoir estimer le volume que représentent ces autoentrepreneurs et leur répartition par secteur. Nous proposerons ensuite d'observer plus précisément les secteurs qui ressortiront de cette première analyse, puis nous proposerons de nous intéresser à un territoire en particulier : l'Etablissement Public de Plaine Commune.

2.1. Données

Pour identifier les autoentrepreneurs du secteur productif nous avons choisi de repartir du **fichier SIRENE** qui recense l'ensemble des établissements économiques. Il n'existe pas directement de catégorie « micro-entreprise » dans le fichier SIRENE Ile-de-France de 2023. Nous avons donc choisi de filtrer les établissements économiques par catégorie juridique en retenant celle des « entrepreneurs individuels » (1000). L'entreprise individuelle et la micro-entreprise constituent en réalité un seul et même statut juridique. La distinction majeure tient au plafonnement du chiffre d'affaires pour les micro-entrepreneurs et à la base de calcul des cotisations qui se fait sur le chiffre d'affaires pour le premier et les bénéfices nets pour le second. En dehors de ces distinctions, dans les deux cas, le travailleur est indépendant, non-salarié et rentre donc dans la définition communément admise de l'autoentrepreneur.

Nous avons ensuite appliqué un filtre sur « l'état administratif de l'établissement » afin de savoir s'il était « actif » ou « fermé ». Un établissement administrativement actif signifie qu'il a été immatriculé avant ou pendant la période et qu'il n'a pas été radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif, contrairement à un établissement « économiquement actif » ce qui signifie qu'il a déclaré un chiffre d'affaires positif sur l'année. Ce filtre est d'autant plus important qu'en France on compte 2,3 millions d'autoentrepreneurs administrativement actifs, dont 1,3 millions économiquement actifs (URSSAF, 2021). Comme nous n'avons pas les informations sur l'état économique de ces établissements, nous nous baserons sur l'état administratif ce qui pose une certaine limite.

Nous avons ensuite filtré ces établissements économiques par NAF. Nous avons utilisé la typologie de NAF « Type de Secteur d'Activités » (TSA) proposée par Heitz et al. (2023) pour pouvoir identifier les établissements relevant du secteur productif. Cette typologie s'appuie sur la catégorie de « fonctions

aval » proposée par Damette et Beckouche (1992). La nomenclature TSA permet de distinguer les activités de production au sens manufacturier (T01), les activités de distribution (T02), les activités de mise à disposition de biens et de main d'œuvre (T03) et les services mixtes pour entreprises et particuliers (T05) qui contribuent également aux systèmes productifs. Le reste des activités sont classées dans la sphère « hors productive ».

Tableau 1 - Type de Secteur d'Activités (TSA) (Heitz et al. 2023)

TSA1	TSA2	TSA3
Sphère productive	T01.Production	T011.Industries extractives
		T012.Industries agro-alimentaires
		T013.Autres industries manufacturières
		T014.Energie
	T02.Périproduction - distribution	T021.Eau et déchets
		T022.Commerce de gros
		T023.Logistique et fret
		T024.Poste
		T025.Conditionnement
	T03.Périproduction - mise à disposition de biens et de main d'œuvre	T031.Location de gros matériel
		T032.Intérim
		T033.Sécurité
		T034.Services relatifs aux bâtiments
		T035.Centres d'appel
	T04.Construction	T040.Construction
	T05.Services mixtes pour entreprises et particuliers	T051.Commerce et réparation de véhicules
		T052.Transport de voyageurs
		T055.Déménagement
		T056.Cuisine hors restaurants
		T057.Location de voitures aux particuliers
		T058.Réparation
	T06.Agriculture	T060.Agriculture, sylviculture et pêche

Cette méthodologie nous a permis d'identifier **222 483** entrepreneurs individuels relevant du secteur productif en Ile-de-France. La section 4 sera consacrée à l'analyse de la géographie de ces travailleurs à l'échelle de la Région.

2.2. Etude de cas : Etablissement Public de Plaine Commune

Nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement à un territoire francilien : l'Etablissement Public Territorial (EPT) de Plaine Commune. Situé dans le département de la Seine-Saint-Denis au nord de Paris, il a été l'objet d'analyses permettant de montrer l'ubérisation des quartiers populaires (Botton, 2022) et est souvent désigné comme un pourvoyeur important d'autoentrepreneurs. Notre analyse permettrait de s'inscrire dans la prolongation de ces travaux.

Les données du fichier SIRENE nous donnent la localisation à l'adresse des entrepreneurs individuels en couplant cette information avec le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de l'Ile-de-France il est possible de qualifier la localisation de ces entrepreneurs. Le Mode d'occupation du sol (Mos) est un inventaire cartographique de l'occupation du sol couvrant l'ensemble du territoire d'Ile-de-France. Il est réalisé à partir de prises de vues de l'IGN couvrant les 12 000 km² de l'espace régional. Classé en 81 postes, le MOS permet d'identifier les types d'habitat (collectif continu haut, collectif discontinu,

rural, individuel) mais également les espaces identifiés comme étant occupés par des activités (activités en tissu urbain mixte, grandes emprises d'activités, zones ou lotissements affectés aux activités, entrepôts, commerces etc.). Ainsi le croisement entre les données de géolocalisation des autoentrepreneurs du fichier SIRENE et le MOS permettrait d'analyser les lieux d'activités de ces travailleurs. Comme les travaux en sociologie l'ont bien montré, les autoentrepreneurs déclarent bien souvent leur domicile comme le siège de leur activité. Ces lieux se trouveraient donc majoritairement dans des espaces résidentiels en dehors des zones d'activités délimitées par les acteurs publics dédiés à un développement groupé d'activités notamment productives.

Afin de compléter cette analyse géographique, nous avons mené une série d'entretiens avec des acteurs du territoire aussi bien publics que privés. Ces entretiens sont avant tout complémentaires à l'approche statistique développer en premier lieu et ont pour objectif de venir illustrer ou expliquer qualitativement certaines observations mais également d'apporter des éléments de réponses concernant les enjeux en matière d'urbanisme posé par l'ubérisation des fonctions productives (Tableau 1).

Tableau 2 – Liste des personnes interrogées entre mars et décembre 2022

Référence	Personnes interrogées
N°1	Deux chargés de mission de la Direction de l'Observatoire Territorial
N°2	Un adjoint au Maire en charge du commerce et de l'artisanat de la Mairie d'Aubervilliers
N°3	Une responsable de la stratégie urbaine d'Aubervilliers
N°4	Une responsable du développement économique de la ville d'Aubervilliers
N°5	Un chargé de projet logistique urbaine au sein du département de Seine-Saint-Denis
N°6	Une responsable du service gestion de projets et appui réglementaire au sein du pôle Fabrique de la Ville durable –Direction de l'Urbanisme Réglementaire de l'EPT Plaine Commune
N°7	Une chargée de mission au service gestion de projets et appui réglementaire au sein du pôle Fabrique de la Ville durable –Direction de l'Urbanisme Réglementaire de l'EPT Plaine Commune
N°8	Trois gestionnaires d'actifs sur la zone des commerces de gros et directeur de l'Aménagement d'ICADE
N°9	Un directeur d'une association partenariale d'entreprises et de collectivités territoriales (club d'entreprises de Plaine Commune).
N°10	Un entrepreneur individuel – artisan (relevant du secteur industriel)
N°11	Une ancienne autoentrepreneure réparatrice de vélo
N°12	Un directeur général d'une entreprise du BTP
N°13	Un autoentrepreneur du secteur du BTP
N°14	Un autoentrepreneur du secteur de la livraison

3. Les autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France

3.1. Géographie des autoentrepreneurs du secteur « productif » : une géographie populaire

En nous appuyant sur les données et la méthodologie précédemment évoquées, nous avons identifié 222483 autoentrepreneurs productifs en Ile-de-France (cf. Tableau 3 et Figure 1). La figure suivante représente la densité d'autoentrepreneurs par commune en fonction de la population. Il est intéressant de noter que la densité de ces travailleurs est très importante dans deux espaces : la petite couronne francilienne, notamment l'ouest de la Seine-Saint-Denis, ce qui correspond peu ou prou à l'EPT Plaine Commune, et la grande périphérie notamment à l'est et au sud. A contrario, les communes où la densité de ces autoentrepreneurs productifs est moins importante se situent plutôt dans l'ouest de la petite couronne et de l'agglomération parisienne.

Les communes où la densité d'autoentrepreneurs du secteur productif est la plus importante relèvent catégories F et E. Dans la catégorie F, il s'agit de communes majoritairement rurales, peu peuplées, qui regroupent environ 4% de la population. Ces communes abritent moins de 8% des autoentrepreneurs du secteur productif dont une grande partie se retrouvent dans le secteur de la livraison (50,6%). Ce secteur est surreprésenté dans ces communes rurales. Par ailleurs, ces communes ont une part de la population assez jeune (20%), une part de cadres faible (6,5%) et une part d'ouvriers importante (11,6%) avec une part de chômeurs supérieure à la moyenne régionale (8,8%) et le revenu médian moyen le plus bas de la région. Dans la catégorie F on retrouve aussi un territoire urbain dense qui correspond plus ou moins à l'Etablissement Public de Plaine Commune. En dépit d'une population importante la densité d'autoentrepreneurs du secteur productif apparaît comme l'une des plus importantes de la région.

Ensuite, dans les communes de la catégorie E, la densité d'autoentrepreneurs du secteur productif reste très importante. Cette catégorie concerne 15,1% de la population et des communes majoritairement situées dans la banlieue (petite couronne) et les franges métropolitaines. On retrouve à nouveau une part de la population jeune importante (20,2%), une part de cadres plus faible que la moyenne régionale (8,4%) et à contrario une part d'ouvriers plus importante (9,6%), un revenu médian inférieur à la moyenne régionale et une part de chômeurs supérieure (7,6%). Ces communes représentent une faible part des emplois au lieu de travail. Les catégories E et F représentent près de 28% des autoentrepreneurs du productif dont près de la moitié d'entre eux sont dans le secteur de la livraison et entre un quart et un cinquième dans le secteur de la construction. Ces résultats confirment bien une surreprésentation des autoentrepreneurs du secteur productif dans des territoires populaires y compris ruraux.

Les communes relevant de la catégorie D présentent une densité d'autoentrepreneurs moyenne mais regroupent 39,4% des autoentrepreneurs du secteur productif et 36,4% de la population. Il s'agit de la catégorie la plus répandue. Ces communes ont la part de la population jeune la plus importante (21,6%), une part de cadres forte (17,2%) et une part d'ouvriers faible (6,3%), inférieure à la moyenne régionale. Le revenu médian moyen est faible, en dessous de la moyenne régionale et avec une part de chômeurs supérieure à la moyenne régionale (6,4%). Ces communes apparaissent comme des territoires mixtes où plusieurs catégories de population se mêlent à l'instar de Paris qui se retrouve dans cette catégorie. Il est intéressant de noter que si les autoentrepreneurs du secteur productif sont surreprésentés dans les territoires populaires, ils sont aussi bien présents dans des territoires où les catégories de population sont diverses mais dont les indicateurs socioéconomiques comme le revenu médian ou la part de chômeurs sont proches de ceux des territoires populaires. Cette catégorie mixte

est particulièrement intéressante car elle montre une forme de dissémination de ces autoentrepreneurs au-delà des territoires identifiés comme populaires, vers des territoires a priori plus mixtes mais dont la couche populaire qui les composent est elle aussi concerné par cette forme d'ubérisation.

Les catégories A, B et C présentent des profils relativement similaires mais avec un gradient d'intensité qui varie. Dans ces communes, la densité des autoentrepreneurs du secteur productif oscille entre moyennement dense et très peu dense. On y retrouve environ un tiers des autoentrepreneurs du secteur productif et de la population. Ces communes sont marquées par une population un peu plus âgée, une part de cadres plus élevées que la moyenne régionale et une part d'ouvriers plus faible, des revenus médians moyens plus élevés que la moyenne, avec le maximum pour la catégorie A et une population de chômeurs assez faible. Ces territoires, surtout les communes relevant de la catégorie A, sont des communes riches. Il est intéressant de noter que même dans ces territoires, on retrouve des autoentrepreneurs du secteur productif mais la part correspondant aux livreurs est moins importante (environ 35%) que dans les territoires populaires (entre 45 et 50%). Si les autoentrepreneurs du secteur productif ont tendance à se disséminer sur l'ensemble du territoire, marquant une préférence pour les territoires populaires, la proportion et les secteurs varient.

Figure 1 – Densité des autoentrepreneurs du secteur productif par commune en Ile-de-France en 2023

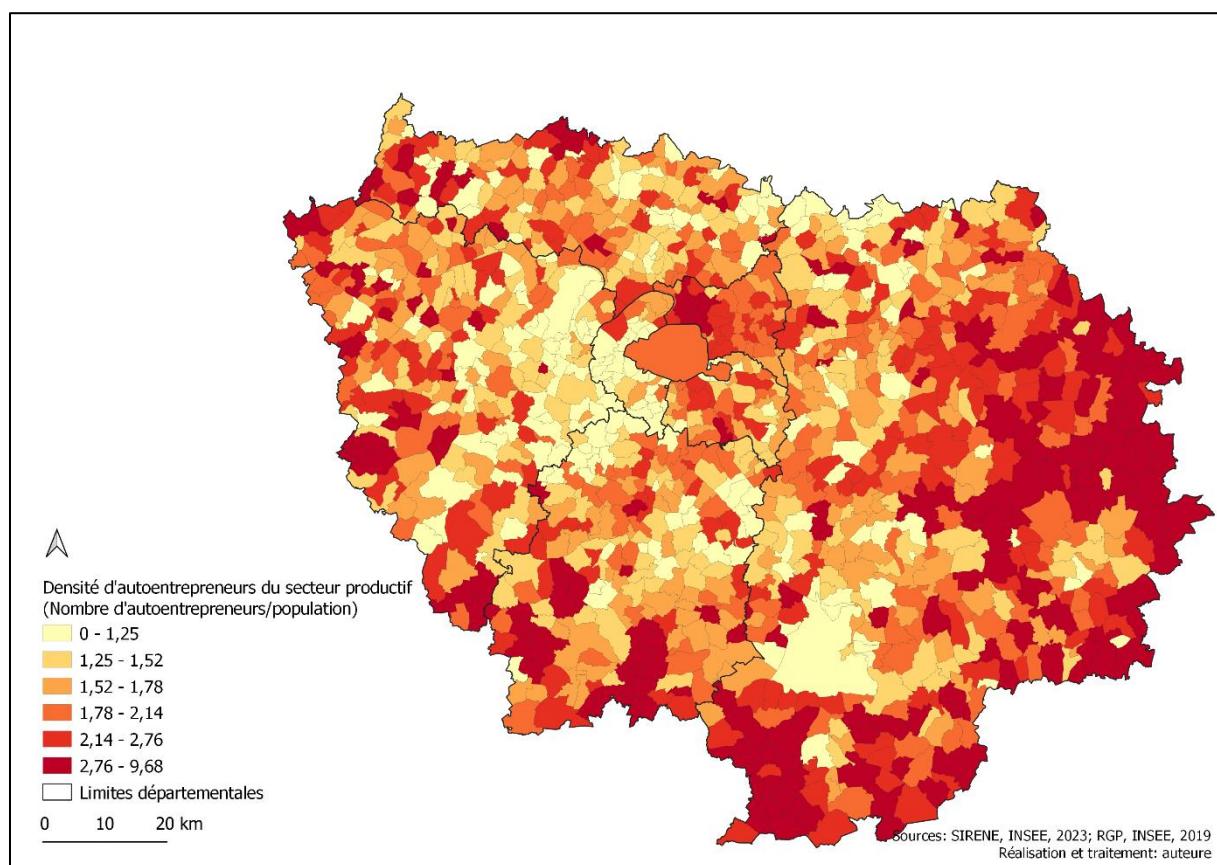


Tableau 3 – caractéristiques socioéconomiques des communes en fonction de la densité d'autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France en 2023



Catégorie	Part des auto-entrepreneurs du secteur productif (%)	Répartition de la population (2019) (%)	Part de la population jeune (19-25 ans) par rapport à la population (%)	Part de cadres par rapport à la population (%)	Part d'ouvriers par rapport à la population (%)	Part d'emplois au lieu de travail (%)	Part de chômeurs par rapport à la population (%)	Revenu médian moyen (€)	Part d'auto-entrepreneurs du secteur de la livraison (T024) (%)	Part d'auto-entrepreneurs du secteur de la construction (T040) (%)
A	10,0	17,2	18,3	20,9	3,8	20,2	4,5	29334,8	34,3	24,6
B	11,5	15,0	18,6	13,0	6,7	10,0	5,2	26730,7	32,4	29,6
C	11,0	12,0	18,8	10,8	7,8	9,0	6,1	26366,8	37,7	27,7
D	39,4	36,4	21,6	17,2	6,3	45,2	6,4	25212,5	46,3	21,4
E	20,2	15,2	20,2	8,4	9,6	11,9	7,6	25894,6	46,4	25,6
F	7,9	4,1	20,0	6,5	11,6	3,7	8,8	24294,2	50,6	20,5
Total	100,0	100,0	20,0	14,6	6,8	100,0	6,1	26306,3	42,9	24,2

Les autoentrepreneurs du secteur productif apparaissent donc comme un indicateur révélateur des territoires populaires entre banlieue et espaces ruraux. En ce sens cette géographie ne tranche pas radicalement avec celle connu des classes populaires.



3.2. Deux secteurs dominants : la livraison et le BTP

En appliquant la méthodologie explicitée précédemment nous avons pu catégoriser les autoentrepreneurs du secteur productif d'Ile-de-France en fonction des Types de Secteurs d'Activités. (Tableau 4).

Tableau 4 – Répartition des autoentrepreneurs du secteur productif en fonction des Types de Secteurs d'Activités

TSA 2	TSA 3	Nombre	Part
T.01 Production	Ind. Extractive	7	0,0
	Ind. Agroalim	2561	1,2
	Autres ind. Manuf	18583	8,4
	Energie	2043	0,9
T.02 Péri-production et distribution	Eau et déchets	1472	0,7
	Commerce de gros	6340	2,8
	Logistique et fret	5277	2,4
	Postes et courriers	95438	42,9
	Conditionnement	424	0,2
T.03 Péri-production – mise à disposition de main d'œuvre et de biens	Loc. matériel	1758	0,8
	Serv. Bât	15744	7,1
T.04 Construction	Construction	53761	24,2
T.05 Services mixtes pour entreprises et particuliers	Cuisine hors rest.	4496	2,0
	Loc. voiture	1858	0,8
	Réparation	6340	2,8
T.06 Agriculture	Agriculture	6381	2,9
	Total	222483	100,0

L'analyse montre que les autoentrepreneurs concernent majoritairement deux catégories : « postes et courriers » (42,9%) correspondant aux livreurs et « construction » (24,2%). Ces deux catégories représentent près des deux tiers des autoentrepreneurs en Ile-de-France. Si on ajoute à ce chiffre ceux de la catégorie « autres industries manufacturières » (8,9%), on note que les trois quarts des autoentrepreneurs en Ile-de France sont contenus dans ces trois catégories. Les profils qui ressortent sont cohérents avec ceux identifiés dans les chiffres par l'INSEE avec une part plus importante pour les livreurs en Ile-de-France ce qui pourrait aller dans le sens d'une spécificité de la métropole francilienne par rapport au reste du territoire français.

Les livreurs ont fait l'objet de multiples travaux qui convergent sur le rôle déterminant des plateformes numériques et du statut d'autoentrepreneur (ou entrepreneur indépendant) pour expliquer ce phénomène croissant (i.e. Rodrigo et al. 2022). Le cas des livreurs, et plus précisément des livreurs à vélo, illustre bien la diversité de profils de ces travailleurs mis en avant par Abdelnour (2017) et qui a évolué ces dernières années. Au début des plateformes numériques de livraison de repas (en 2014 en France) on retrouvait encore beaucoup de livreurs souvent étudiants qui profitaient de ce système pour compléter leurs revenus tout en bénéficiant d'une flexibilité. Mais petit à petit ce profil a diminué en volume au profit de travailleurs démunis de titre de séjour et d'autorisation de travail (Gomes, 2022 ; Aguiléra and al. 2018 ; Dablanc, 2023). Si le profil des travailleurs a changé ces dernières années, la dimension « temporaire » associé à ce travail reste bien présente (Jan, 2018). Tout comme dans le secteur de la logistique, les travailleurs – salariés – des entrepôts souvent en intérim ou contrat à durée déterminée perçoivent ce travail comme temporaire à l'échelle d'une vie professionnelle, ne se projetant pas à long terme ni dans le secteur ni dans le territoire où ils travaillent (Cuny et al, 2020).

L'explosion du e-commerce et surtout du quick commerce en lien avec le développement des plateformes numériques a reposé sur les adaptations du secteur du transport de marchandises et notamment sur la croissance des autoentrepreneurs de la livraison. La demande pour des livraisons toujours plus rapides a été introduites en 2017 en France avec des services comme Amazon Prime qui permet aux clients de recevoir leurs produits dans la journée (Aguilera et al. 2018). Ce modèle de la livraison instantanée, qui a largement dépassé le cas d'Amazon, comme on peut le voir avec les dark stores (Buldeo-Rai et al. 2023), suppose de rapprocher le stock du consommateur donc de louer ou acheter des espaces logistiques dans les zones denses. Aujourd'hui, les "livraisons instantanées" sont de plus en plus courantes dans les villes. Qu'il s'agisse d'articles ménagers, de vêtements, de repas ou de produits d'épicerie, les commandes en ligne de toutes sortes sont livrées à la porte des consommateurs dans un délai de dix minutes à deux heures après avoir été passées. Le développement des livreurs avec un statut autoentrepreneurs est un effet d'aubaine pour les entreprises et la galaxie de start-ups spécialisées dans la distribution urbaine et le dernier kilomètre qui ont émergé ces dernières années. Libérées des contraintes et des charges liées au salariat, ces entreprises peuvent mobiliser une main-d'œuvre qui coûte beaucoup moins cher compensant ainsi les coûts associés à la propriété ou à la location d'espaces logistiques urbains dans les zones à forte demande comme les centres-villes (Ploos Van Amstel et al., 2021). En économisant sur le transport, ces entreprises peuvent se permettent de voir leurs coûts logistiques augmenter. À son tour, le succès des achats en ligne a stimulé la transformation des modèles de vente au détail en général, vers l'omnicanalité. Les commerçants qui mettent en œuvre un modèle de vente au détail omnicanal intègrent leurs canaux en ligne et "hors ligne". Ainsi, ils introduisent, par exemple, des écrans virtuels et des kiosques numériques dans les magasins pour faciliter l'accès des consommateurs à la boutique en ligne et offrir aux consommateurs en ligne la possibilité de retirer ("click & collect") et de renvoyer leurs commandes en magasin également (Buldeo Rai, 2019). En outre, les commerçants profitent de la proximité de leurs magasins avec les consommateurs pour honorer et livrer plus rapidement les commandes en ligne. Ce faisant, le rôle des magasins en tant que salles d'exposition et points de vente s'étend à la logistique.

Ainsi le modèle de la livraison rapide ne concerne plus seulement que les e-commerçants pure-players mais l'ensemble des commerçants qui vont requérir des services de livraison.



Il est intéressant de noter la proximité entre ces deux secteurs. Une caractéristique commune de ces activités est qu'elle implique une grande mobilité. Dans les deux cas du transport de marchandises est impliqué. Même les artisans et travailleurs du secteur de la construction transportent des marchandises (matériel, matériaux) sur les chantiers. De fait ces métiers ne s'exercent pas en un lieu unique avec le domicile, éventuellement un tiers-espace, qui peut servir de lieu de stockage de marchandises (matériaux et matériel pour les chantiers) ou de lieu de remise des véhicules (VUL, deux-roues). Tout comme dans le secteur de la livraison, dans le secteur du BTP, le statut d'autoentrepreneur peut correspondre à une période dans la trajectoire d'un travailleur, parfois entre un statut de travailleur détaché ou une situation de travail informel ou dissimulé (Oliveira et Thoemmens, 2017). On retrouve là encore une diversité de profils de travailleurs.

Un autre élément commun à ces deux secteurs est l'essor des plateformes numériques ce qui se traduit par un nombre important d'autoentrepreneurs. Selon, les enquêtes de la fédération nationale des autoentrepreneurs, ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces plateformes pour accroître leur visibilité et trouver davantage de contrats et d'opportunité (FNAE, 2019).

Figure 2 – exemples de plateformes numériques dans le secteur de la livraison et du BTP²



Dans le secteur du BTP, aucun acteur ne domine le marché et aucun modèle n'émerge comme étant le plus pertinent. Pour autant, certaines sont soutenues par des investisseurs importants (La Maison Saint-Gobain ou Mes dépanneurs). D'autres ont eu une existence éphémère, propre à certaines start-ups (i.e. Hellocasa par Darty). Le paysage constitué par ces plateformes évolue vite, tout comme dans le milieu de la livraison de repas à domicile (Buldeo-Rai et al., 2023). A noter que le développement de ces plateformes se fait ici dans des secteurs qui sont pourtant longtemps restés sur un modèle « artisanal » parfois perçus, à tort, comme réfractaires aux transformations numériques. Ainsi dans ces secteurs, la mise en place de plateformes numériques a pu être lente (Argawal et al. 2016 ; Alaloul, et al. 2018) du fait d'une adoption lente des outils numériques en général et d'une certaine forme de réticence (Argawal et al., 2016). Néanmoins ces dernières années le secteur du BTP a vu émerger des

² Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif. Dans une étude réalisée par la FFB en 2017, plus de 150 étaient recensées dont la plupart se sont créées à partir de 2011.

plateformes numériques permettant de mettre en relation des petites entreprises ou des entrepreneurs individuels avec des clients leur offrant un accès au marché beaucoup plus vaste alors que dans ce secteur de nombreux contrats sont conclus grâce à des réseaux informels et des recommandations de bouche-à-oreille (Alaloul, et al, 2018). De la même manière, les livreurs ont accès à davantage de courses par l'intermédiaire des plateformes. Une caractéristique commune à ces deux secteurs est également la longue tradition du recours à la sous-traitance et au travail intérimaire, de fait s'opère un glissement vers un système impliquant des entrepreneurs indépendants et des plateformes. L'ubérisation du transport de marchandises, notamment du secteur de la course et de la livraison urbaine, s'inscrit dans une trajectoire d'externalisation et de sous-traitance initiée dans les années 1980 qui débouche aujourd'hui sur une forme individualisée puisqu'en bout de chaîne on trouve des travailleurs indépendants – autoentrepreneurs (Rème-Harnay & Blanquart 2019).

Les études récentes et multiples sur le rapport entre les travailleurs indépendants et les plateformes numériques montrent une réalité éclectique : les travailleurs de ces plateformes peuvent être des professionnels ou des particuliers. Ainsi on distingue en général trois types de plateformes, « peer to peer », « pro to peer » et « pro to pro ». Les conditions pour accéder à ces plateformes varient en fonction des compétences des travailleurs par rapport à la nature de la tâche.

Ainsi, dans le secteur du BTP (FFB-Obosco, 2017), les services proposés par ces plateformes vont de l'acquisition de clientèle (i.e. 23devis, Travaux.com, E-travaux, Keltravaux) via l'émission de devis uniquement jusqu'à l'exécution des travaux (devis, suivi du projet, planning et paiement en ligne) ou de la coordination de travaux:

- les *peer to peer* axés sur la mise en relation de bricoleurs et de micro-entrepreneurs pour des petits travaux. A noter que l'étude menée par la FFB en 2017 sur les plateformes de travaux montre que « pour beaucoup d'entre elles, la sélection des prestataires à partir de leurs qualifications ou de leurs assurances, lorsqu'elle existe, est déclarative ou ne fait l'objet que d'un contrôle administratif succinct. De plus, la plupart des plateformes peer to peer autorisent des mises en relation entre particuliers pour réaliser des prestations qui entrent dans le champ des travaux de bâtiment et sont donc soumises aux exigences d'inscription au répertoire des métiers, de qualification et d'assurance. Se protégeant derrière leur statut d'hébergeur, ces opérateurs se disent non responsables du travail irrégulier qui prolifère sur leurs sites » ;
- les *pro to peer*, qui se positionnent sur un marché plus structuré, en mettant en relation des professionnels sélectionnés et des particuliers dont les demandes sont qualifiées ;
- *pro to pro* qui proposent des services entre professionnels.

Dans le secteur de la livraison, on distingue également plusieurs types de plateformes :

- les *peer to peer* qui mettent en relation des consommateurs avec des e-commerçants (biens alimentaires ou non alimentaires) qui font appel à des livreurs autoentrepreneurs pour effectuer la livraison (exemple : Deliveroo, Amazon, Uber Eats) ;
- les *pro to pro* qui proposent des services entre professionnels ayant fait l'objet d'une législation récente³ qui peuvent être de deux natures, soit un opérateur de bourse numérique

³ Le législateur a adopté la loi n°2019-1428 du 14/12/2019 d'orientation des mobilités (« Loi LOM ») qui vient encadrer les plateformes en ligne intervenant dans le secteur du transport et mettant en relation des chargeurs et des transporteurs.

de fret (« OBNF »), soit un opérateur de service numérique de mise en relation commerciale de transport routier public de marchandises (« OSN »). Dans ce cadre le recours à des travailleurs indépendants est davantage régulé, l'objectif étant de limiter le travail dissimulé.

A noter que la mise en relation d'entreprises de transports (prestataires) avec des clients (chargeurs) est une fonction bien plus ancienne que les plateformes numériques. Le métier de commissionnaire de transport a pour objectif d'effectuer cette mise en relation.

Mais toutes les plateformes n'ont pas les mêmes conditions ni le même cadre. Dans l'artisanat, notamment la construction les activités sont beaucoup plus encadrées (ex: obligation d'avoir des qualifications CEP, CAP, car la garantie décennale des travaux est en jeu, la chambre des métiers reste présente dans l'encadrement). Dans le cadre de la livraison l'utilisation d'un véhicule motorisé nécessite une attestation de capacité. Dans les faits, il y a peu de contrôles et de nombreux livreurs motorisés n'en disposent pas (Dablanck *et al.*, 2017b).

On va aussi avoir dans le BTP une dimension informelle, une mise en relation sur le bon coin pour faire des travaux au black. Ces plateformes servent aussi ce travail informel.

3.3. Les banlieues : espace de localisation majeur des autoentrepreneurs du BTP et de la livraison

Nous nous intéressons ici à la localisation des autoentrepreneurs relevant de ces deux secteurs (livraison et BTP). Le tableau suivant (Tableau 5) détaille le nombre et la part de ces travailleurs par catégorie en fonction des départements et vient appuyer les deux cartes représentant leur localisation par communes.

Tableau 5 – Répartition des autoentrepreneurs du secteur de la livraison (Postes et courriers) et du BTP (construction) en Ile-de-France en 2023

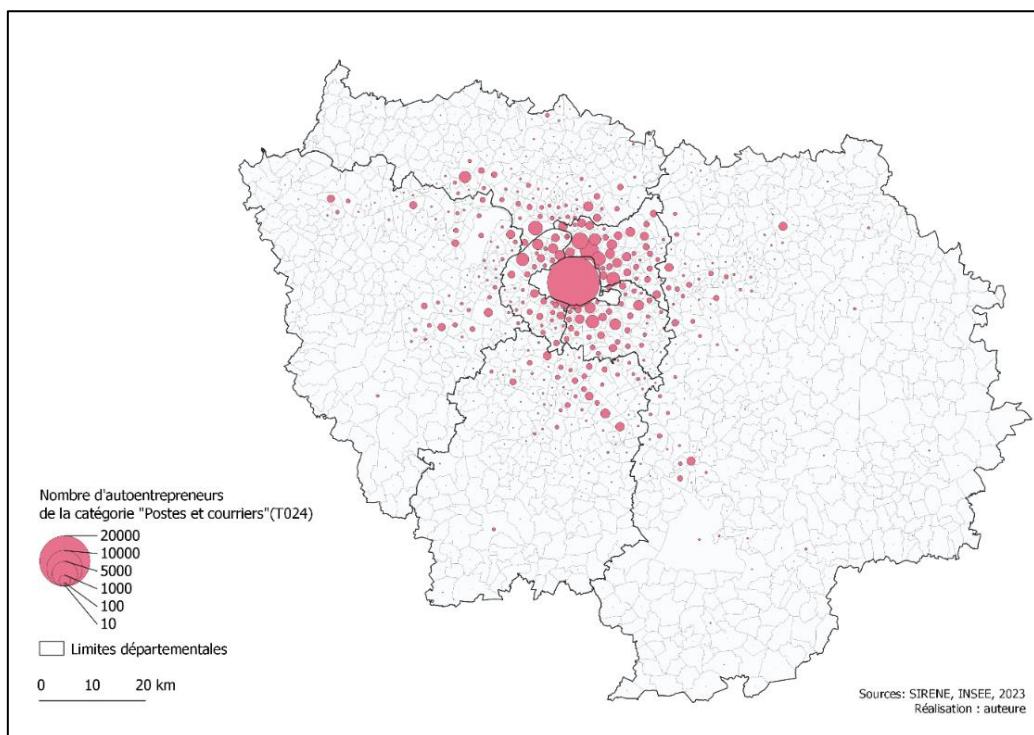
	Postes et courriers		Construction	
	Nombre	Part	Nombre	Part
75	21218	22,2	6459	12,0
77	7058	7,4	7526	14,0
78	7581	7,9	5611	10,4
91	7601	8,0	6674	12,4
92	10075	10,6	4876	9,1
93	20764	21,8	10096	18,8
94	11779	12,3	6319	11,8
95	9362	9,8	6200	11,5
IDF	95438	100	53761	100

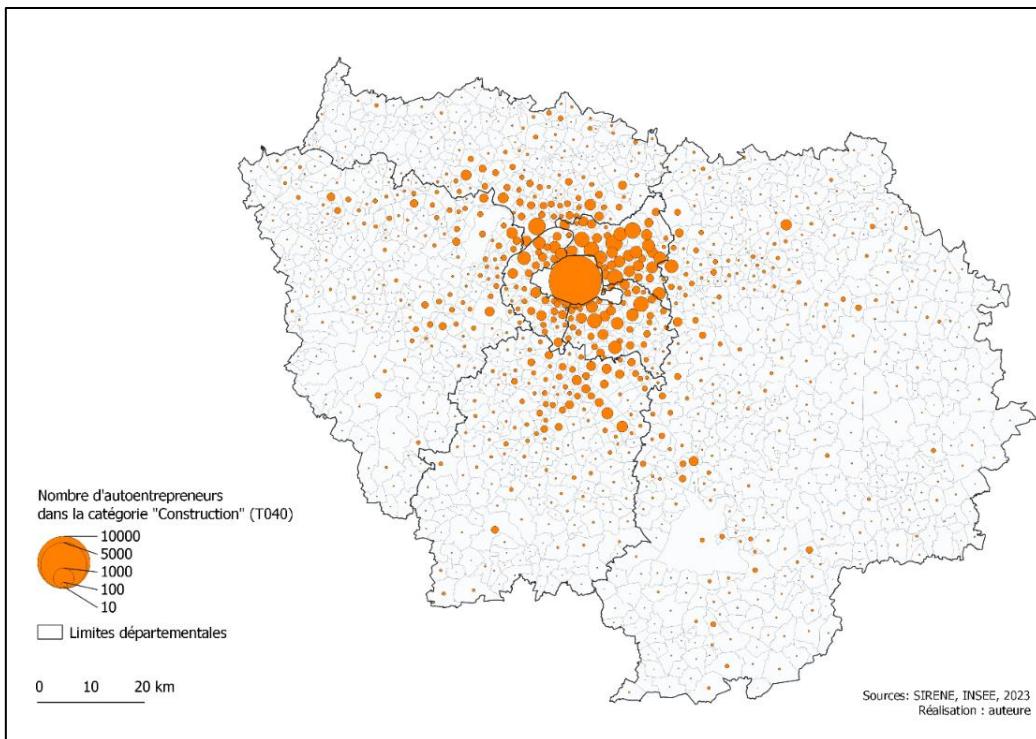
A Paris on retrouve 22% des autoentrepreneurs du secteur de livraison. Près de la moitié d'entre eux sont en petite couronne (départements du 92, 93, 94). La Seine-Saint-Denis est le département qui en

Une ordonnance n°2021-487 du 21 avril 2021 est venue préciser ces nouvelles obligations, désormais intégrées au Code des transports créant ainsi nouveau cadre juridique des plateformes d'intermédiation du transport.

compte le plus après Paris et représente à lui seul près d'un cinquième de ces travailleurs. A noter que ces autoentrepreneurs sont peu présents dans la grande couronne. La figure 3 illustre cette concentration autour de Paris et dans la banlieue. Les autoentrepreneurs du secteur du BTP sont, en comparaison, moins concentrés sur le territoire et se répartissent davantage entre la petite et la grande couronne. A noter que le département de la Seine-Saint-Denis reste là aussi celui accueillant la plus grande part de ces travailleurs (18,8%), près d'un cinquième également. Le département de la Seine et Marne est le deuxième à accueillir le plus grand de ces travailleurs montrant une diversité de localisation de ces travailleurs entre urbain et périurbains.

Figure 3 – Localisation des autoentrepreneurs du secteur « Postes et courriers » et du secteur de la construction en Ile-de-France en 2023 par communes





Les banlieues ne sont pas les seuls territoires populaires à enregistrer une part importante d'autoentrepreneurs du BTP ou de la livraison, on en retrouve également une part importante dans les **espaces périurbains correspondant à des espaces plutôt ruraux des franges de la région francilienne**. Cette localisation nous donne à voir un autre visage de l'ubérisation. L'approche par le secteur productif et l'analyse comparée de deux catégories permettent de mettre en perspective d'une part une géographie sociale centrée sur la question des espaces populaires urbains (banlieues) et d'autre part une géographie sectorielle centrée sur la question de la livraison urbaine qui ramène également à la question des banlieues, en nous donnant à voir d'autres territoires eux aussi pris dans cette dynamique d'ubérisation.

Cette observation ne doit pas gommer la place prépondérante de la banlieue populaire dans la géographie de ces travailleurs. La surreprésentation des autoentrepreneurs productifs dans la banlieue, notamment la Seine-Saint-Denis rejoint les analyses récentes de **Botton (2022)** qui avait montré la surreprésentation des livreurs au sein des quartiers populaires et notamment dans les **Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)**. Il montre que les quartiers dans lesquels on retrouve majoritairement ces travailleurs des plateformes sont caractérisés par un taux de chômage élevé, un taux de pauvreté élevé, une part d'immigrés élevée et un taux de motorisation des ménages faibles donc des populations moins mobiles ou davantage dépendantes des transports en commun, ce qui réduit leur accessibilité à l'emploi. D'autres travaux issus d'enquêtes sur les travailleurs des plateformes, notamment les livreurs travaillant pour des plateformes de livraison de repas (Deliveroo, Uber Eats) montrent également une « **ubérisation des quartiers populaires** » (**Dablanc et al. 2022**) qui constituent les principaux réservoirs de travailleurs dans lesquels les plateformes numériques puisaient pour proposer des services à bas coût. L'analyse comparée des deux secteurs nous montrent que la prépondérance des banlieues n'est seulement du fait d'une catégorie d'activité de transport – en travaillant sur les données « hors secteur productifs » on retrouve en masse les chauffeurs de VTC en plus des livreurs – mais que d'autres catégories d'activité contribuent également à faire des banlieues des réservoirs importants de ces travailleurs autoentrepreneurs. Au sein des banlieues populaires, nous avons choisi d'approfondir l'analyse de la localisation de ces travailleurs. Pour cela nous nous sommes intéressés au territoire de l'Etablissement Public de Plaine Commune.

4. Le développement des activités productives : le cas de l'EPT Plaine Commune

Afin de comprendre la place de ces autoentrepreneurs du secteur productif dans les territoires, nous avons choisi de nous concentrer sur un territoire en particulier. Nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement au cas de l'EPT Plaine Commune. Situé à l'est de la Seine-Saint-Denis, il est composé de neuf communes : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetteuse. Ce territoire est apparu comme un des territoires les plus dense en termes d'autoentrepreneurs tous secteurs confondus, où les autoentrepreneurs du secteur productif sont surreprésentés, particulièrement ceux du BTP et de la livraison. Par ailleurs, ce territoire a mené depuis plusieurs années maintenant une politique d'aménagement et de développement économique favorable aux activités productives. Cette étude de cas est l'occasion de mettre en regard ces politiques avec l'essor de l'ubérisation des activités productives et d'illustrer le nouveau défi que ce phénomène représente pour les politiques publiques.

4.1. *Une politique publique territoriale favorable au maintien et au développement des activités productives*

Le diagnostic territorial préfigurant le PLUi a permis d'établir que l'EPT concentrerait un patrimoine industriel ancien (métallurgie, chimie, mécanique, automobile) offrant un substrat au développement d'activités productives et des activités plus récentes autour du commerce de gros textile, notamment dans les anciens Magasins Généraux de Paris dans la zone appelée « EMGP ». Si les emplois du secteur tertiaire sont aujourd'hui très largement majoritaires sur Plaine Commune (84 % de l'emploi total), le secteur industriel, composante historique de l'identité du territoire, totalise encore 17 000 emplois environ, soit 9 % des emplois de l'EPT contre 7 % sur la Seine-Saint-Denis et 6 % à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. **En 2016, 45 % des emplois salariés privés localisés à Plaine Commune sont des emplois productifs4.**

Le territoire se distingue des intercommunalités voisines par le poids plus important de l'industrie, de la logistique, de la construction et des services supports opérationnels, les trois derniers secteurs étant en croissance. Malgré un recul à Plaine Commune comme dans tous les territoires voisins depuis plusieurs décennies, l'industrie et les services à l'industrie - composante historique de l'identité du territoire -, totalise encore 10 688 emplois salariés privés (31,5 % de ces emplois). Elle demeure plus forte à Plaine Commune que dans les autres EPT du Grand Paris et que la moyenne métropolitaine (25,4 % des emplois salariés privés) (Plaine Commune (2020)). Néanmoins, parmi les 15 activités les plus importantes on retrouve le secteur de la logistique et du transport (dont la livraison) en 12^e position et le secteur du bâtiment en 15^e position, loin derrière des fonctions métropolitaines ou les fonctions présentielle (INSEE, 2016).

En 1850, la Seine-Saint-Denis est la plus grande zone industrielle d'Europe grâce à un réseau de transport structurant (chemin de fer et canal) reliant les Magasins Généraux de la Plaine qui assurent

4 Les emplois productifs selon l'INSEE sont définis comme l'emploi suivant les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières

une fonction de stockage des marchandises. De la seconde moitié du XIXe siècle aux années 1970, la Plaine Saint-Denis est un des principaux territoires industriels de la région parisienne (Béhar et al., 2016). Puis le secteur industriel connaît un **déclin** entraînant un chômage de masse sur ce territoire. Dès lors **les politiques publiques vont multiplier les mesures et les dispositifs afin de redévelopper des activités économiques** – entre autres productives – sur ce territoire resté populaire.

« En 1992 le maire de Saint-Denis puis président de Plaine Commune, rompt avec la politique antérieure favorable à l'installation d'activités productives, en acceptant la création du stade de France à Saint-Denis. [...] Ce virage politique ainsi que l'arrivée des transports en commun favorisent la venue de nouveaux entrepreneurs sur la Plaine, mais relevant essentiellement du secteur tertiaire, majoritairement des « cols blancs » » (Entretien n°9).

En 2020, Plaine Commune amorce une nouvelle politique, qui renoue avec le passé industriel, tournée vers les activités pas seulement de bureaux mais aussi productives afin de développer des emplois plus en phase avec la population résidente.

« Le territoire entre dans un nouveau cycle politique favorable à des activités productives intégrées à la ville c'est-à-dire limitant les nuisances de voisinage et les effets de coupures urbaines » (Entretien N°6).

D'une mandature à l'autre, le développement des activités productives a été plus ou moins au cœur des politiques de développement économique afin de limiter l'accueil d'activités tertiaires comme des bureaux, en réaction à leur installation massive dans les années 2000 et les effets pervers observés à Saint Denis (Breville et Verzaux, 2012).

« Il y a sans doute des choses que nous allons revoir, notamment la place des activités industrielles, mais aussi de logistique, en tout cas des activités productives qui ne sont pas du tertiaire, puisqu'une des grandes orientations est de ne plus avoir une politique de tertiarisation » (Entretien n°7).

Un principe qui s'est installé dans le temps est



« Nous nous sommes rendus compte que l'emploi produit faisait très « cadre venant de Paris », qui ne répondait pas aux besoins des habitants de Plaine Commune (Entretien n°6).

« A propos du développement économique, ce qu'il faut retenir c'est que forts du constat d'un décalage entre les entreprises que nous avons accueillies ces dernières années et le niveau de qualification de nos habitants, il y a eu un vrai travail pour maintenir et préserver des activités productives riches en emploi local dans nos villes » (Entretien n°9).

Les activités productives sont perçues comme des activités en adéquation avec le niveau de qualification des populations dans ce territoire. Fortement marqué par le chômage (22%) dont les chiffres sont plus élevés que ceux du département (18%) ou de la Métropole (13%), la question de l'emploi apparaît centrale et continue dans la politique publique du territoire. L'axe 3 du PADD du PLUI est consacré au développement « économique, productif et actif » (Plaine Commune, 2020b). Le PLUI mentionnent ainsi que le « maintien de ces activités économiques, dans des zones dédiées ou dans des secteurs mixtes, est un enjeu essentiel » (Plaine Commune, 2020c). Les filières et activités stratégiques soutenues par Plaine Commune sont « les activités culturelles et créatives », « le numérique », « l'économie sociale et solidaire », « l'agriculture urbaine » et « l'économie circulaire appliquée au BTP ».

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), il est précisé que l'industrie, la logistique et l'artisanat, qui sont des composantes fortes de l'économie du territoire, concourent à sa diversité et surtout « *sont pourvoyeuses d'emplois adaptés à toutes les qualifications* » (PADD, 2020, p. 11). Le projet de territoire se concentrerait justement sur la préservation, d'une part, d'emplois diversifiés et, d'autre part, sur la conservation d'activités productives fragilisées : « *Il s'agit d'orienter le modèle économique du territoire en donnant une place importante aux activités non tertiaires et à leurs potentialités de renouvellement* » (PADD, 2020, p. 24).

Le secteur productif n'est pas le seul identifié comme pertinent pour ce territoire qui craint de redevenir un territoire servant ou monofonctionnel, le secteur du tourisme à l'aune des Jeux Olympiques de 2024.

« *On réfléchit et on se donne deux ans (à partir des élections de 2020) : qu'est-ce que la ville de demain, est-ce qu'elle n'est pas tournée vers l'industrie de l'hôtellerie, de la nuit, des salles de spectacles, des hôtels..., qui correspondraient peut-être plus à la population locale et, surtout, ça vivra* » (Entretien n°12).

Les Jeux Olympiques apparaissent aussi comme une opportunité de mobiliser un tissu productif local « en travaillant sur les retombées économiques locales des grands projets d'aménagement (Grand Paris et les Jeux Olympiques 2024), en associant les entreprises du secteur de la construction » (Rapport de présentation du PLUi, 2020, p. 125). A plus long terme ce méga-événement est perçu comme un potentiel levier de développement du tourisme, notamment d'une offre hôtelière.

La volonté de développer ces deux secteurs d'activité se fait dans la perspective de rompre avec cette image ou identité de « territoire servant » de Paris.

« *Territoire servant* », ça désignait l'accueil des grandes infrastructures de transport mais aussi énergétiques (...), tout un tas d'infrastructures de la Ville de Paris qui ont marqué l'histoire du territoire d'un point de vue géographique, physique, social et humain. **On ne peut pas être une économie pertinente en étant uniquement la base d'accueil des grands sièges sociaux d'Île-de-France.** On reste sinon dans notre vocation historique de "territoire servant". Être "territoire servant" aujourd'hui c'est accueillir les sièges sociaux. Ce ne sont plus les usines. Il n'y en a plus en Île-de-France. Avant, on accueillait les usines parce qu'on ne voulait plus les mettre dans Paris. Du fait du coût du foncier dans Paris, c'est au tour aujourd'hui des sièges sociaux. » (Entretien n°9).

En effet, si l'histoire de Plaine Commune et celle en général des banlieues de la périphérie proche de Paris a été marquée par l'accueil d'infrastructures appartenant à la Ville de Paris, cette notion de « territoire servant » vient à se modifier aujourd'hui avec la désindustrialisation. Cette dimension de territoire servant par rapport à Paris est également soulevée dans le PLUi : « **Ce rôle « servant » est également essentiel à la vie économique de la métropole. Plaine Commune reste un des seuls territoires à développer des locaux d'activités au cœur de l'agglomération. L'EPT a poursuivi une politique de diversification de son offre économique en même temps que le fort développement de surfaces tertiaires, en faisant le choix de maintenir et de construire et développer des zones d'activités sur son territoire. Le rôle « métropolitain » de ces grandes zones d'activités situées en première couronne de l'agglomération mérite d'être souligné** » (extrait du rapport de présentation, p. 16)

Il est intéressant de voir que dans le PLUi, cette notion de territoire servant est liée à la présence d'espaces productifs sur l'EPT, qui rappelle effectivement que le centre reste très dépendant de la production dans ses banlieues. Cependant, il s'agit aussi de faire basculer le territoire de Plaine Commune d'un territoire servant à un territoire de « destination » :

« Nos anciens élus portaient la vision d'une métropole polycentrique, d'un "droit à la centralité" (...) Plaine Commune c'est aujourd'hui 450 000 habitants, donc c'est une échelle qui permet d'envisager un droit à la ville effectif en termes d'équipements et qu'on retrouve aujourd'hui dans le terme "territoire de destination". Plaine Commune est un marché en tant que tel et peut prétendre à un tissu d'activités économiques (...) qui n'est plus dans une logique de servabilité pour les autres territoires » (Entretien n°9).

En effet, là où la précédente mandature semblait plutôt cibler le développement des activités productives de manière à répondre à ce double enjeu (passer d'un territoire servant à un territoire de destination et proposer des emplois plus divers), la nouvelle mandature semble vouloir orienter le développement économique du territoire vers l'hôtellerie et ainsi viser à la reconnaissance d'un territoire à l'échelle métropolitaine en devenant une centralité à part entière.

Pour des acteurs privés de la promotion immobilière comme ICADE (Entretien N°8) il ne s'agit pas seulement de devenir un territoire de destination touristique, mais aussi de profiter des JO et des gares du Grand Paris pour devenir un territoire de destination « tout court », c'est-à-dire pour attirer des habitants sur le long terme :

« Aujourd'hui, en Seine-Saint-Denis, il y a encore énormément d'activités, environ 30% du territoire est mutable. C'est lié à des friches industrielles, principalement. Donc soit on arrive à faire muter ces friches pour réhabiliter une activité en tant que telle, soit ça devient du logement. Aujourd'hui l'orientation porte sur le logement : en Île-de-France, il en manque 70 000 ! » (Entretien N°8).

Si on observe une forme de permanence dans le projet d'aménagement du territoire de maintenir et développer des activités productives, sans toutefois négliger d'autres formes de développement économique, on note la préoccupation des acteurs publics au sujet de l'intégration de ces activités dans le tissu urbain et la mixité fonctionnelle. Dans le rapport de présentation, il est indiqué que le maintien des activités productives, « tant dans les zones dédiées que dans des secteurs mixtes, est un enjeu essentiel pour le PLUi » (rapport de présentation, p. 112). Le document souligne un manque d'insertion urbaine de ces activités, éloignées des logements car considérées comme des nuisances, mais ne pouvant par ailleurs pas rivaliser avec des activités tertiaires ou des logements, qui font l'objet de spéculation et de valorisation foncière (et immobilière) plus fortes. Le PLUi souligne un paradoxe entre une demande de plus en plus forte de locaux d'activités et d'entrepôts autour de Paris, alors même que le territoire fait face à un départ massif de certaines activités productives et de grandes difficultés concernant l'accueil de nouvelles activités dans des espaces devenus obsolètes. L'EPT encourage donc l'intégration d'une programmation de locaux d'activités dans les programmes d'aménagement avec une offre adaptée « aux nouvelles formes d'activités » (rapport de présentation, p. 119) : TPE, industries du futur, fablabs.... Ceci constituant un nouveau défi pour la programmation urbaine – productive.

Le territoire de Plaine Commune a lancé une série de travaux notamment dans le cadre de son Observatoire Territorial (Entretien N°1), héritier de la « délégation à la stratégie territoriale », rattachée à la direction générale chargée de l'élaboration du projet de territoire. L'Observatoire a piloté récemment le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), le Contrat de Développement territorial ainsi que le PLUi de Plaine Commune. Même si l'observatoire n'a plus aujourd'hui la maîtrise du projet de territoire, il est chargé de la déclinaison du projet au niveau opérationnel. L'observatoire est aussi un service spécialisé dans la valorisation des données, notamment via le logiciel de gestion des établissements du territoire, « l'ADGE » (Analyse et Gestion des Données des Etablissements) qui sert de base de données permettant de caractériser le territoire de Plaine Commune. Elle permet

également d'avoir une bonne connaissance des entreprises du territoire. Avant les dernières élections municipales, l'Observatoire avait initié une démarche visant à améliorer les connaissances dont dispose l'EPT des différents secteurs géographiques à dominante économique⁵. L'objectif était de constituer deux bases de données : la première, quantitative, des établissements implantés dans ces espaces (via la base AGDE). La seconde, qualitative, de l'état général de ces espaces économiques. Cette seconde phase d'approche consistait notamment à créer des cartes « météo » recensant l'ensemble des caractéristiques de l'espace étudié.

Si l'Observatoire Territorial a contribué à la connaissance du tissu économique, l'EPT a également mené des actions lui permettant de concrétiser cette politique de maintien et développement des activités productives dans des secteurs bien précis comme le BTP ou la logistique. Sans rentrer dans l'évaluation de ces politiques et la mesure de leurs effets sur le territoire, on peut en citer quelques-unes comme le Charte d'Economie circulaire de 2017 ou le programme LogiPlaine. La Charte d'économie circulaire de Plaine Commune de 2017 visait à expérimenter une économie circulaire sur les chantiers de BTP en obligeant dès 2020 les entreprises du secteur de la construction à valoriser 70% des déchets de chantiers dans le cadre d'une « gestion raisonnée des ressources » (Chartes d'économie circulaire de Plaine Commune, p. 1), en remployant des matériaux anciens dans des projets nouveaux. LogiPlaine est le nom d'un marché public de 2021 destiné à redéfinir la stratégie de développement de la logistique en faveur de la transition écologique et sociale à Plaine Commune. L'un des principaux objectifs est de repenser la place de la logistique urbaine à proximité du Canal et des grands axes routiers et à limiter le développement d'entrepôts, de telle sorte que la logistique ne soit pas la seule activité productive du territoire.

4.2. Des politiques d'aménagement favorables au zonage des activités productives

Au regard du PLU (Plaine Commune, 2020c), le maintien de ces activités économiques, notamment productives, doit passer par deux moyens :

- Favoriser l'insertion d'activités et de l'artisanat dans un tissu urbain mixte notamment dans les rez-de-chaussée d'immeubles sous la forme de TPE-PME et start-ups.
- Développer, moderniser et requalifier les zones d'activités économiques.

Au regard de ce document, les activités productives ne sont pas projetées uniquement dans les zones d'activités également dans un tissu urbain mixte. Cette dernière est souvent plus difficile à mettre en œuvre. Pour pallier à cette difficulté, l'EPT Plaine Commune a mis en place dans le règlement du PLUi un « périmètre de maintien de l'activité économique » dans le tissu urbain mixte « toute nouvelle opération réalisée dans ce périmètre préserve ou reconstitue au minimum les deux tiers de la surface de plancher* destinée à l'activité économique existante autorisée à la date d'approbation du PLUi. Cette préservation ou reconstitution respecte la sous-destination* d'origine, quelles que soient les destinations* et sous-destinations* autorisées par le règlement de zone*. On entend ici par activité économique les constructions* dont la destination* est l'industrie, l'entrepôt ou le commerce et l'artisanat de détail. » (PLUi, Règlement écrit, p46). Ces périmètres ont pour vocation de maintenir une activité, notamment productive, qui aurait pu faire l'objet d'une disparition au profit d'une autre

⁵ Le découpage en pôles économiques utilisé dans la suite de ce rapport

fonction dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. Ce dispositif innovant concrétise la **politique de maintien**. Néanmoins il reste un dispositif limité dans les faits :

« Nous ne sommes pas allés jusqu'au bout parce qu'on a beaucoup d'élus qui voient encore souvent l'activité économique comme source de nuisance, notamment dans les tissus anciens et on peut pas jouer comme on veut avec les destinations dans les tissus urbains mixtes, on peut pas choisir le type d'activité économique (...) Mais on a quand même avancé là-dessus en identifiant y compris via des règles de périmètre de maintien de l'activité des fonciers sur lesquels on oblige les opérateurs, si jamais ils s'y lançaient, à maintenir de l'activité économique dans une certaine proportion » (Entretien N°9).

Ce dispositif n'est pas sans rappeler les périmètres de localisation (PLOC) de Paris qui impose aux opérateurs le développement d'un espace logistique, même si cette fonction ne préexistait pas. Ces dispositifs traduisent à la fois une montée en compétence des acteurs publics sur ces sujets fonciers et sectoriels mais également une réelle volonté de concrétiser cet objectif de mixité fonctionnelle.

Autre dispositif proposé par l'EPT dans le cadre du règlement du PLUi est le **« linéaire actif »** défini comme « Les constructions longées par un linéaire actif respectent les dispositions suivantes :

- Pour les constructions nouvelles, leur rez-de-chaussée doit être destiné à l'une ou à plusieurs des destinations et sous-destinations suivantes, dès lors que le règlement de la zone les autorise : 1) les destinations et sous-destinations visées au paragraphe 1.3.3 ; 2) l'hébergement hôtelier et touristique ; 3) l'industrie ; 4) le bureau.
- Pour les constructions existantes, les locaux en rez-de-chaussée ne peuvent faire l'objet d'un changement de destination que vers une des destinations ou sous-destinations susvisées »

Ce dispositif offre a priori un cadre au développement de quelques activités productives sans toutefois les rendre prioritaires puisqu'elles sont en concurrence avec des activités de bureaux par exemple. La catégorie « linéaire-non commercial » offre un système comparable avec tout aussi peu de garanties.

Tableau 6 - Types de linéaires, source : PLUi Plaine Commune (S. David, 2022)

Linéaire commercial	Linéaire actif	Linéaire actif non-commercial
Les constructions nouvelles doivent avoir un rez-de-chaussée avec : - de l'artisanat - du commerce de détail - de la restauration - des services ou des équipements publics - un cinéma.	Les constructions nouvelles doivent avoir un rez-de-chaussée avec : - mêmes établissements que pour le linéaire commercial - des hôtels/résidences de tourisme - de l'industrie - des bureaux	Les constructions nouvelles doivent avoir un rez-de-chaussée avec : - un cinéma - des services ou des équipements publics - de l'industrie - des bureaux

La présence « d'industries » en rez-de-chaussée est surprenante, cependant le PLUi n'apporte pas de précisions à ce sujet. La plupart des linéaires ne sont pas tournés vers des activités productives, probablement à cause des nuisances qui y sont liées :

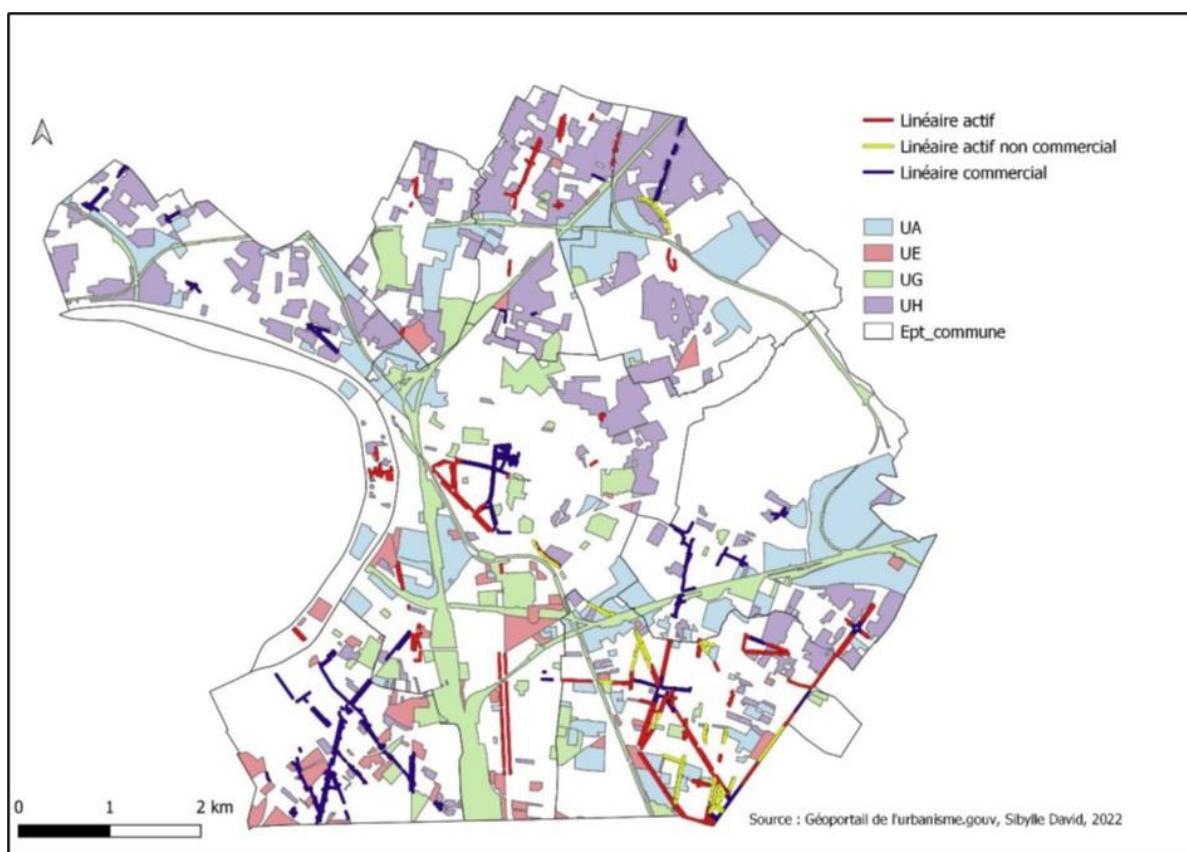
« Ce qui se passe avec ces linéaires c'est qu'un promoteur va généralement faire une supérette ou une crèche. Le local artisanal ça n'arrive jamais, sauf quand c'est un bailleur »

et qu'on est dans un urbanisme un peu négocié, avec un projet innovant, mais c'est clairement pas ce qui rapporte de l'argent donc pas ce qui nous est proposé en premier. C'est aussi beaucoup plus facile d'aménager 250m² de commercial que de faire une petite cellule avec des risques de nuisances... » (Entretien N°6).

« Il y a artisan et artisan. La cohabitation de certaines activités artisanales ne sont pas envisageables en rez-de-chaussée de logements » (Entretien N°8).

La cohabitation des activités productives avec d'autres fonctions repose sur une classification de celles-ci qui sont en réalité traitées au cas par cas selon les projets et les programmes. La carte ci-dessus illustre les zones du règlement du PLUi dans lesquelles il est possible de développer des activités productives sous conditions. Il est intéressant de noter qu'une grande partie du territoire est a priori réceptive à cette fonction.

Figure 4 – Zones de localisation potentielle des activités productives sur l'EPT Plaine Commune.



Malgré ces innovations sur le plan réglementaire et programmatique, dans les faits, le développement des activités productives se fait encore majoritairement dans les zones d'activités existantes du territoire. A noter que la notion d'autoentrepreneur ou d'entrepreneur individuel est totalement absente du PADD, des OAP et des règlements d'usage du sol.

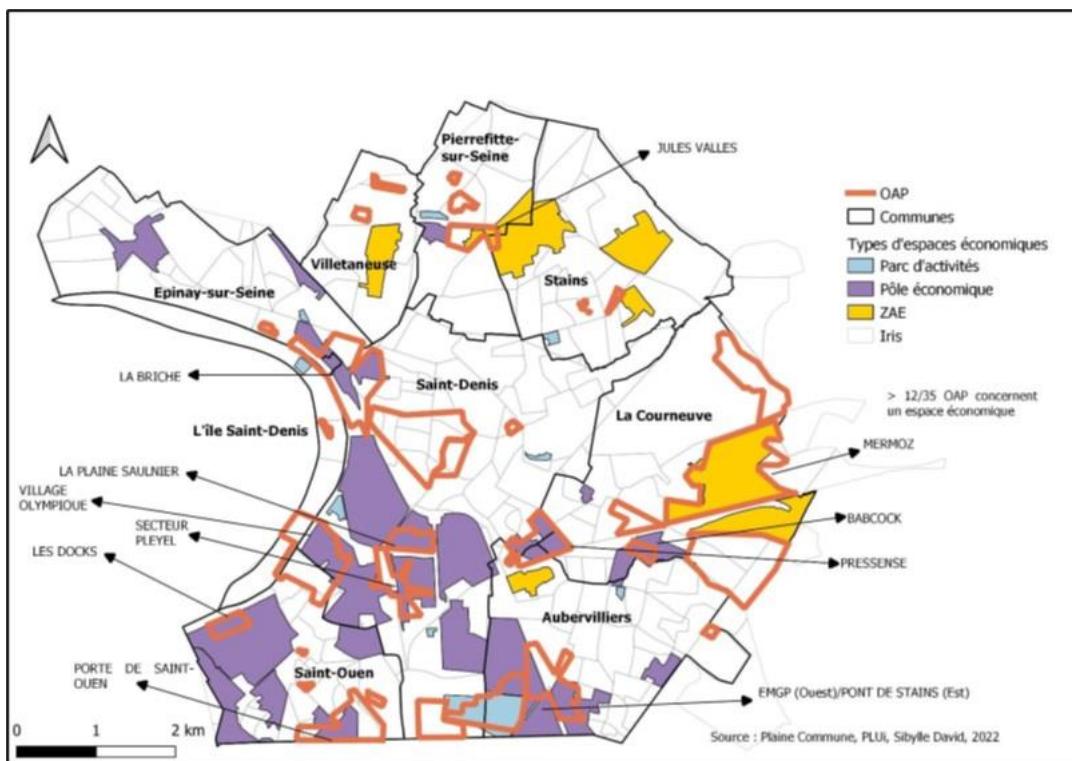
« Pourquoi limiter les Zones d'Activités à ces espaces ? Tout le monde parle de mixité, mais dans les faits ça n'est pas vrai » (Entretien N°8).

Dans le cadre de cet exercice de planification, l'observatoire territorial de l'EPT Plaine Commune a répertorié et analysé l'ensemble des espaces économiques sur son territoire qui comprennent les zones d'activité économique (ZAE), les zones franches et des pôles économiques de fait. Grâce aux entretiens menés auprès de l'observatoire (Entretien n°1), nous avons pu analyser ces espaces

économiques de Plaine Commune. Il existe une quarantaine de Zones d'Activités (Figure 5), au sein desquelles l'EPT a délimité trois types d'espaces économiques dans une perspective de « valorisation » et de « visibilisation »:

- **Les Zones d'Activités Economiques (ZAE)** : considérées comme foncier réservé à l'implantation d'activités économiques. Elles sont circonscrites dans un périmètre donné, géré et aménagé par des opérateurs publics et se différencient par leur vocation et par les équipements et services aux entreprises qui y sont offerts.
- **Les Parcs d'Activités** : considérés comme un ensemble foncier clôturé réservé exclusivement à l'implantation des entreprises.
- **Les Pôles Économiques** : considérés ici comme un espace foncier mixte à dominante économique.

Figure 5 – Localisation des différents types d'espaces économiques de Plaine Commune et des OAP



Ces espaces économiques sont très divers. On retrouve par exemple Le parc Icade des Portes de Paris, historiquement dédié à des activités industrielles qui intègre désormais des bureaux, des studios d'enregistrement au centre dans la partie ouest, et du commerce de gros dans la partie est. Aujourd'hui, le Parc des Portes de Paris représente environ 60 hectares, c'est-à-dire quasiment 10% du territoire de Plaine Commune. Ce parc économique est partiellement intégré à une OAP dans le cadre d'un PUP ce qui permet à Icade de conserver la main sur la programmation de la zone. La pluriactivité est d'offrir un meilleur taux de remplissage de ces espaces.

Un autre exemple est celui du pôle économique de la Haie Coq qui s'est développé sur une friche industrielle pour devenir l'un des plus grands pôles de textile de gros européen et du marché international de la mode (Chuang, 2021). Dans ce pôle le développement des centres commerciaux comme le CIFA (Centre international de commerce de gros France-Asie) et le Fashion Center permet de centraliser l'offre, d'optimiser la logistique liée à ces commerces, tout en limitant les nuisances aux

riverains (bruit, trafic surchargé, encombrement de la voirie...). Dans ce « triangle d'or » l'objectif était de limiter la dispersion des boutiques de commerces de gros dans le tissu urbain. Ces boutiques souvent organisées autour de cours ou d'arrière-cours sont plus difficiles à appréhender pour les acteurs publics dans le cadre de politiques d'aménagement que des zones ou des parcs d'activités, notamment du fait de l'éclatement de propriété entre plusieurs acteurs. Tandis que dans les parcs d'activité, les acteurs publics ont la possibilité de discuter avec quelques interlocuteurs comme ICade ou Eurasia.

Figure 6 – Composition du parc des portes de Paris et du pôle économique Haie Coq à Aubervilliers

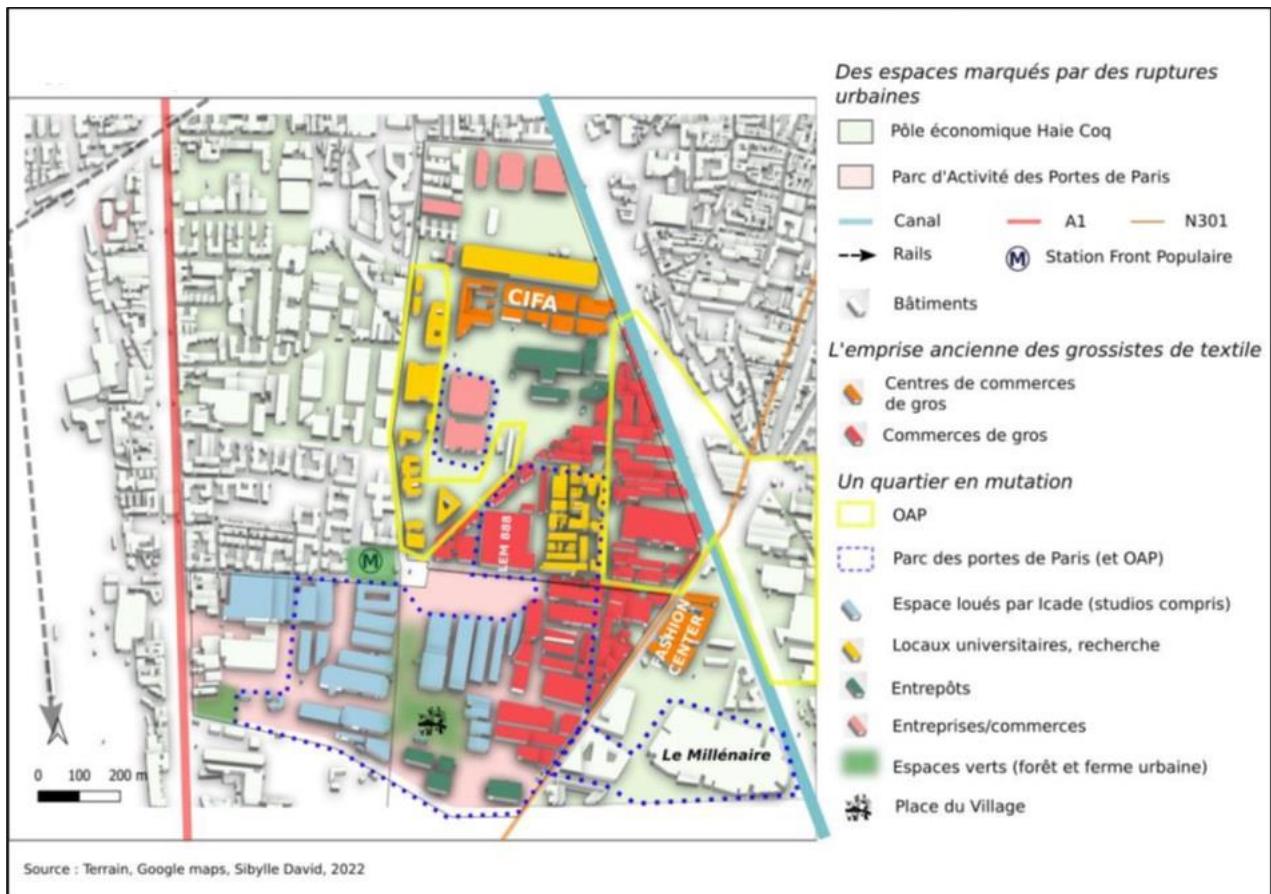


Figure 7 – Composition du « Triangle d'Or » à Aubervilliers

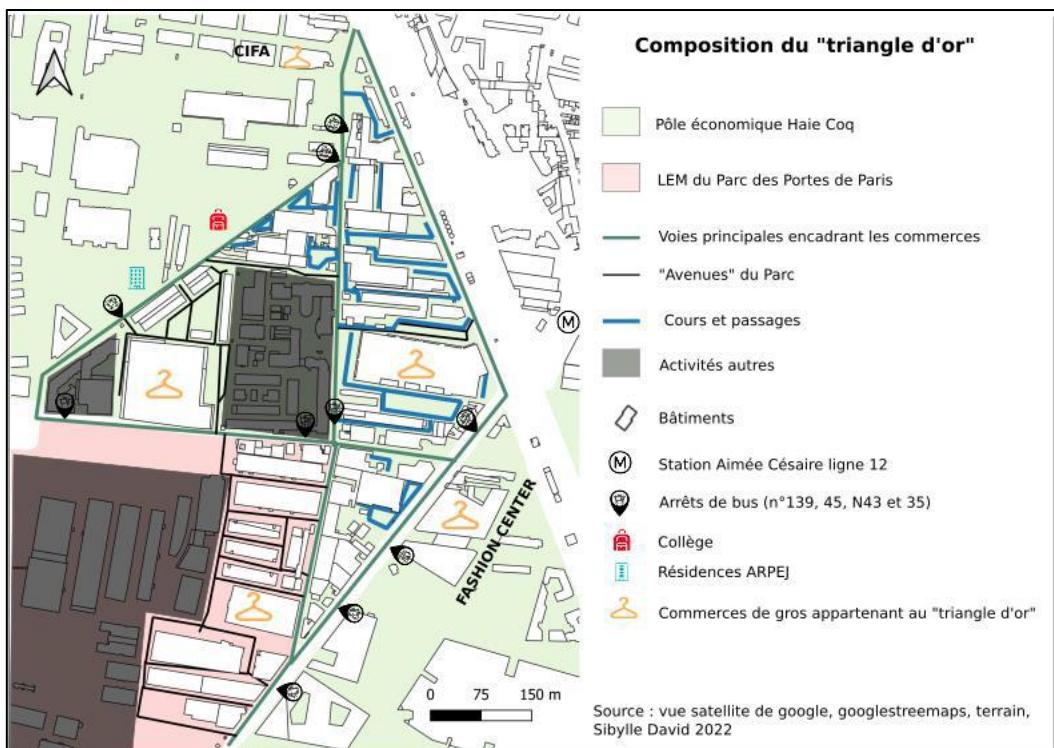


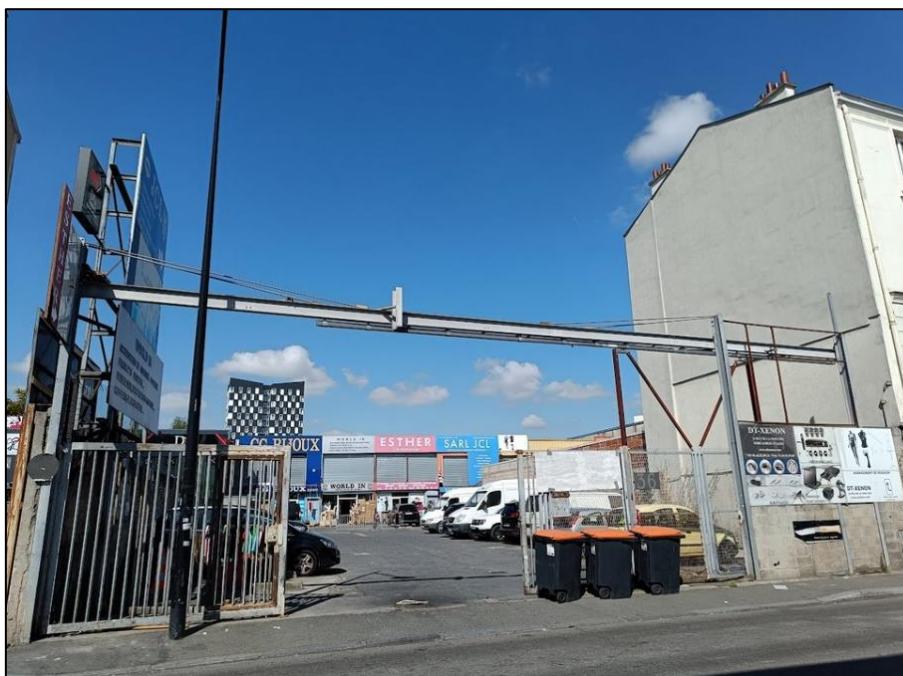
Figure 8 – CIFA, Centre des Grossistes à Aubervilliers (photo : S. David, 2022)



Figure 9 – Fashion Center, Aubervilliers, (photo : S. David, 2021)

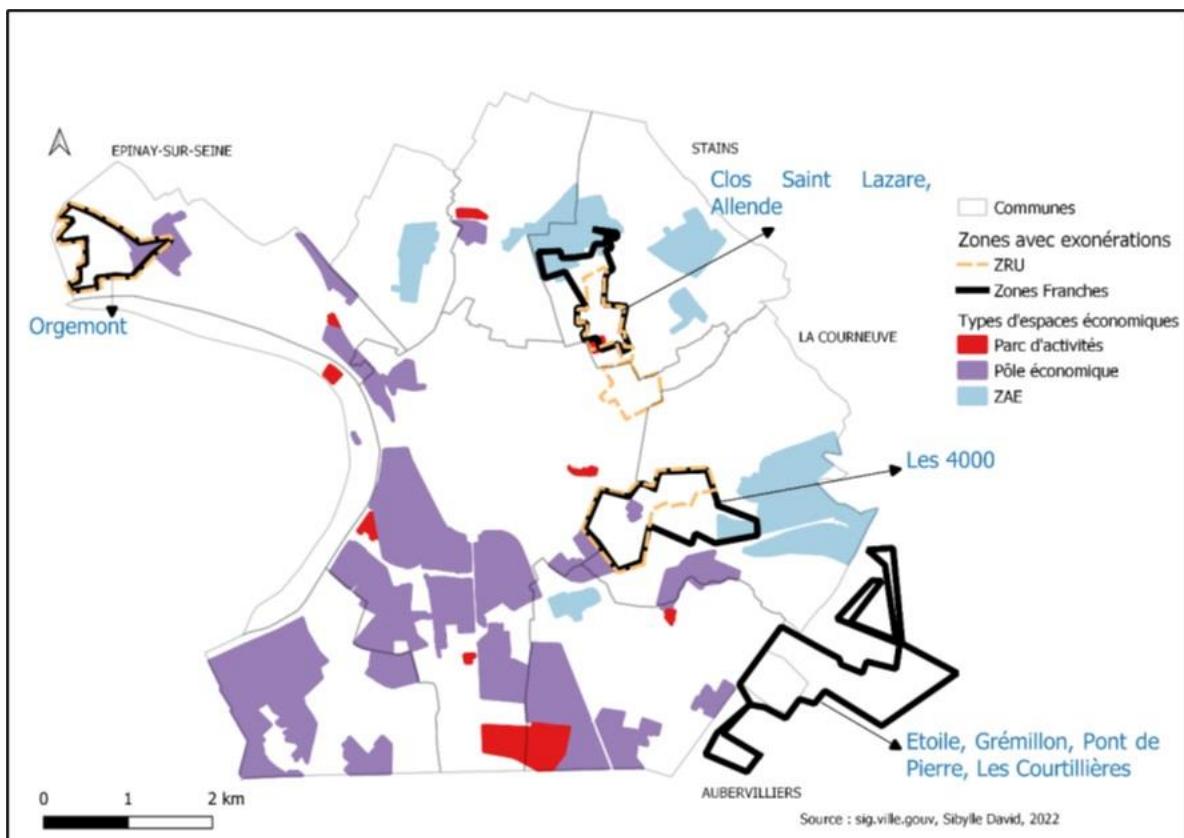


Figure 10 – Exemple d'une cours rue Haie Coq (photo : S. David, 2022)



Les espaces économiques de Plaine Commune ont donc des profils mixtes et sont soumis à une forte pression urbaine liée à la croissance de la population et au besoin de requalification et d'intégration de ces espaces à la ville (Entretien N°8). A noter que les zones franches et les zones de redynamisation urbaine qui offrent des dispositifs fiscaux intéressants pour les entreprises ne se superposent pas exactement à ces zones d'activités dans lesquelles on retrouve un grand nombre d'activités productives.

Figure 11 – Localisation des zones franches et des pôles économiques dans l'EPT Plaine Commune



S'il y a bien continuité dans le développement circonscrit des activités productives aux zones d'activités, les objectifs de requalification de ces espaces ouvrent la voie à une densification et une verticalisation des programmes, de manière à libérer de la pleine terre afin de repenser et végétaliser les espaces publics. En effet, selon le Délégué Général à la Stratégie Territoriale chez Plaine Commune (Entretien N°9), il s'agit d'une condition « *sine qua non* » du maintien des activités productives en ville. Dans le PADD, il est établi qu'il est nécessaire de faciliter la densification et la végétalisation de la ville « *pour atteindre des objectifs ambitieux de production de logements, d'amélioration du cadre de vie et de transition écologique* » (extrait du PADD, p. 10) mais aussi « *offrir aux habitants plus vivable* » (extrait du PADD, p. 14). À l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre 70 hectares d'espaces verts d'une surface supérieure à 1ha. La création de la forêt urbaine sur le parc des EMGP fait par exemple partie de cet effort de végétalisation et de « *rafraîchissement* » du Sud de la Plaine (extrait du PADD, p. 17).

L'analyse des espaces économiques de Plaine Commune montre que celui-ci s'inscrit dans une politique relativement favorable au développement d'activités productives sur le temps long. Néanmoins, cette politique s'est traduite pendant longtemps par stratégie de zonage ces activités en les circonscrivant dans des zones ou des parcs d'activités tentant de limiter leur empreinte spatiale sur le reste de la ville. Cette approche n'est pas inédite et illustre bien l'approche fonctionnaliste dominante dans le développement des activités économiques, notamment productives. Si ces zones ont pour but de contenir les nuisances voir de créer synergies ou d'offrir des possibilités de mutualisation de certains services, elles ne semblent pas intégrer les autoentrepreneurs quel que soit le secteur. Ni les documents de planification, ni les études servant aux diagnostics n'intègrent cette question. Cette observation témoigne en creux d'un angle-mort des politiques publiques dans l'aménagement des espaces économiques.



4.3. La dissémination des autoentrepreneurs du secteur productif dans l'espace urbain résidentiel : la face cachée de la résidentialisation du secteur productif ?

Comme le montre nos entretiens, cette question n'est pas non plus une découverte totale pour les acteurs publics et privés des territoires mais ils semblent manquer d'informations, de données et de connaissances ou pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme pour intégrer cette question dans les politiques de développement économique des territoires. La relative nouveauté de ces acteurs économiques, le développement de plateformes économiques qui échappe à des logiques politiques, territoriales ou locales, sont autant de facteurs limitant à la prise en main de cette question par les acteurs des territoires :

« *Il faut aussi sortir de cette logique des grands comptes qui a structuré l'imaginaire autour de Plaine Commune mais qui n'est pas si représentatif de la réalité économique de notre territoire, puisqu'on a un tissu de TPE-PME46 extrêmement important, on a beaucoup d'autoentrepreneurs (...) La question c'est aussi de voir comment on travaille sur cette économie un peu invisibilisée dans la logique de stratégie d'attractivité* » (Entretien N°9,).

« *Une partie des enjeux du territoire est de fédérer ces (petites) entreprises (...) et elles se trouvent dans la ville, pas dans une Zone d'Activité* » (Entretien N°7).

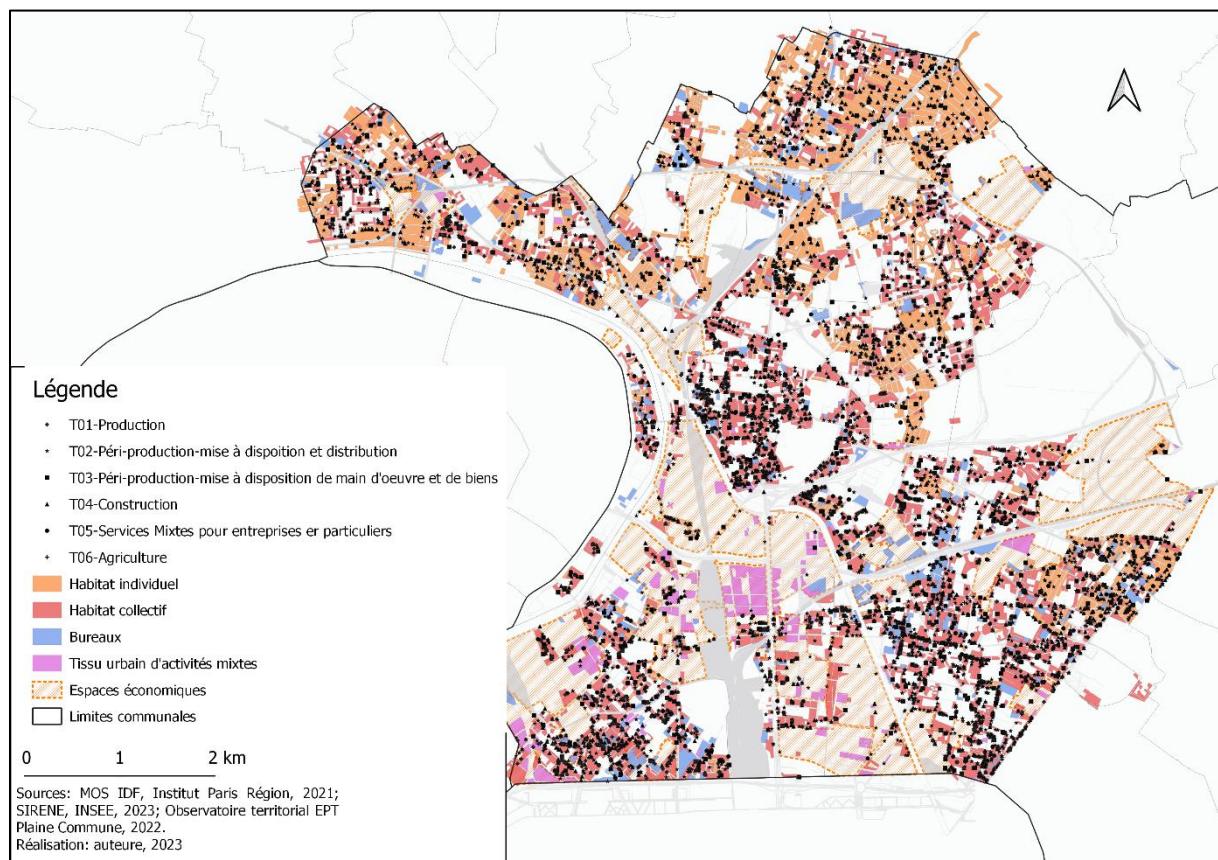
4.3.1. La résidentialisation des autoentrepreneurs du secteur productif

L'EPT Plaine Commune abrite 13339 autoentrepreneurs du secteur productif soit 6% du total des autoentrepreneurs de ce secteur en Ile-de-France. Les autoentrepreneurs du secteur productif se localisent majoritairement dans le tissu résidentiel (87,4%) (Tableau 6). A noter qu'une majorité se situe dans de l'habitat collectif (69,1%). Moins de 10% de ces autoentrepreneurs se situe dans des bureaux ou dans un tissu urbain mixte. Seulement 4,5% d'entre eux se localisent dans une zone d'activité désignée ainsi par l'EPT Plaine Commune (Figure 5). L'autoentreprenariat en général qui repose beaucoup sur le domicile comme lieu de travail bouleverse cette approche de la planification économique des activités. Le domicile devenant un lieu d'activité, les lieux de travail – de production – est potentiellement davantage disséminé dans l'espace urbain et échappe au contrôle des politiques publiques mais aussi aux politiques de développement économique.

Tableau 7 – Répartition des autoentrepreneurs en fonction du mode d'occupation du sol et des pôles économiques

	Part des autoentrepreneurs localisés dans un espace résidentiel (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un bureau (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un tissu urbain mixte (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un autre type d'espace (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un pôle économique (%)
	Collectif	Individuel			
T01	69,0	21,8	12,7	4,0	2,9
T02	69,5	16,2	7,6	8,0	1,2
T03	70,8	19,0	15,5	4,9	0,6
T04	66,3	25,8	10,5	4,5	0,7
T05	71,6	17,1	5,1	5,4	1,2
T06	59,0	35,9	2,6	2,6	2,6
Total	69,1	18,3	8,6	6,9	1,2
					4,5

Figure 12 – Localisation des autoentrepreneurs du secteur productif dans l'EPT Plaine Commune en 2023



L'analyse de la localisation des autoentrepreneurs du secteur du BTP et de la livraison dans l'EPT Plaine Commune montre bien une utilisation majoritaire des espaces résidentiels de la commune. 7,5%

des autoentrepreneurs du transport de marchandises (livraison – T02) sont localisés dans une zone économique et 85,7% d'entre eux sont localisés dans un espace résidentiel et 8% d'entre eux dans un tissu d'activités mixtes. 92,1 % des autoentrepreneurs du BTP (T04) se localisent dans un espace résidentiel mais 10,5% d'entre eux dans un espace comme désigné « zone d'activité économique ». En comparaison, les autres entrepreneurs du secteur productif comme l'industrie (T01) ou la réparation (T05) s'ils sont bien moins importants en nombre semblent pourtant un peu mieux intégrés dans les zones économiques avec respectivement 12,7% et 15,5% d'entre eux qui s'y localisent. Tout comme la livraison et le BTP, ces activités montrent une forte résidentialisation, néanmoins, elles semblent légèrement mieux prises en compte par le travail de zonage. Cette différence entre les secteurs productifs pourrait s'expliquer en partie par le rôle des tiers-lieux, qui sont parfois portés par les politiques publiques locales et dans lesquels on va retrouver des autoentrepreneurs du secteur productif mais plutôt de l'industrie ou de la réparation.

Une sélection aléatoire des adresses de ces autoentrepreneurs du secteur productif dans le cadre d'un travail de terrain complété par un travail sur google street view, nous a permis de vérifier et d'observer cet effet de résidentialisation. Nous avons analysé l'activité renseignée et le bâtiment correspondant à l'adresse, puis contacté ces autoentrepreneurs pour connaître la nature des activités. Parmi la centaine d'adresses d'autoentrepreneurs observés, deux situations semblent se dessiner : d'un côté, des entrepreneurs qui pratiquent leur activité hors domicile, par exemple pour les activités de BTP ou de livraison mais peuvent se servir de leur domicile comme d'une réserve, d'un espace de stockage de matériels, de véhicules et parfois même de biens. De l'autre, des entrepreneurs qui ont plutôt une activité de bureau et qui peuvent travailler depuis leur domicile. C'est par exemple le cas pour des activités d'import-export ou de commerce de gros.

Cette enquête de terrain a également permis d'identifier d'autres activités productives réalisées en autoentrepreneurs et qui peuvent également se faire à domicile, par exemple de la pâtisserie et autres productions alimentaires. Il s'agit par exemple d'une personne proposant ponctuellement à la vente des gâteaux d'anniversaire. Du fait du jeu des catégories NAF elle pourra se retrouver dans la catégorie 'industrie-production alimentaire ». Si ce cas n'est évidemment pas majoritaire il permet d'illustrer la diversité de profils, d'activités professionnelles ou semi-professionnelles dans les espaces résidentiels.



Figure 13 - 22 rue du Moutier, Aubervilliers, entrepreneur individuel ayant répertorié son établissement dans l'APE comme commerce de gros déchets et débris (source : googlemaps, mars 2022)

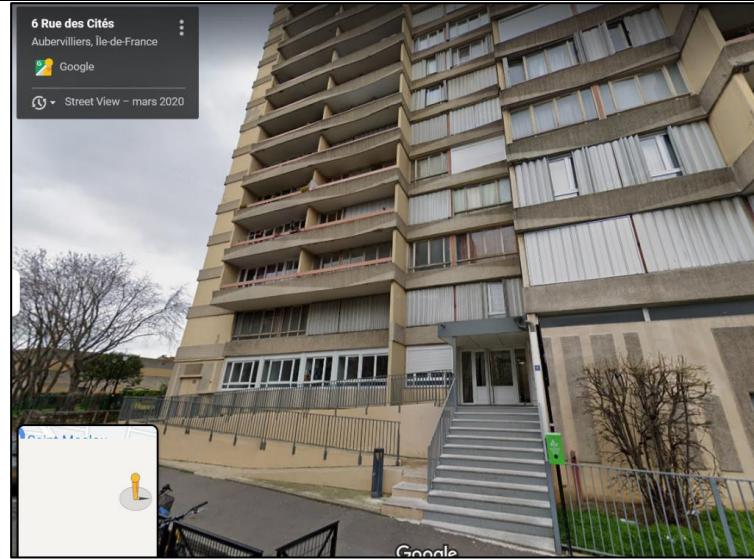


Figure 14 : 6 rue des Cités, Aubervilliers, commerce de gros (source : googlemaps 2022)

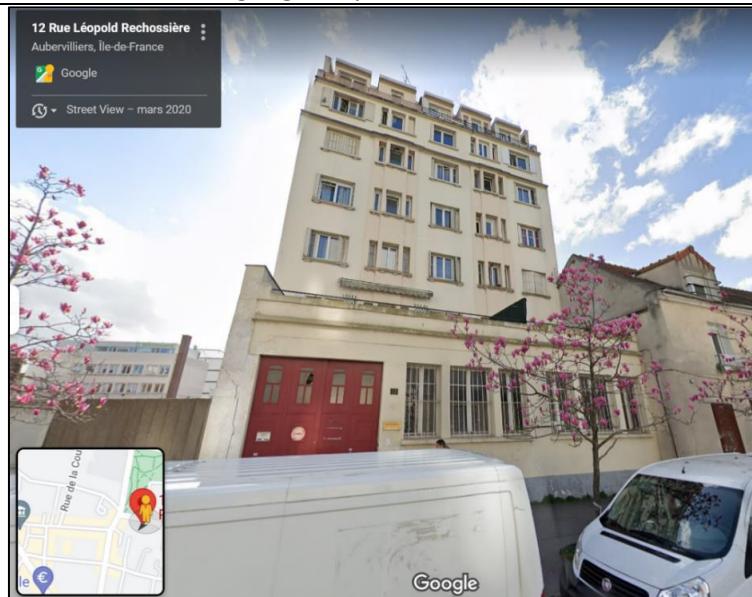


Figure 15 - 12 rue Léopold Rechossière, Aubervilliers, peinture et vitrerie (source : googlemaps, mars 2020)

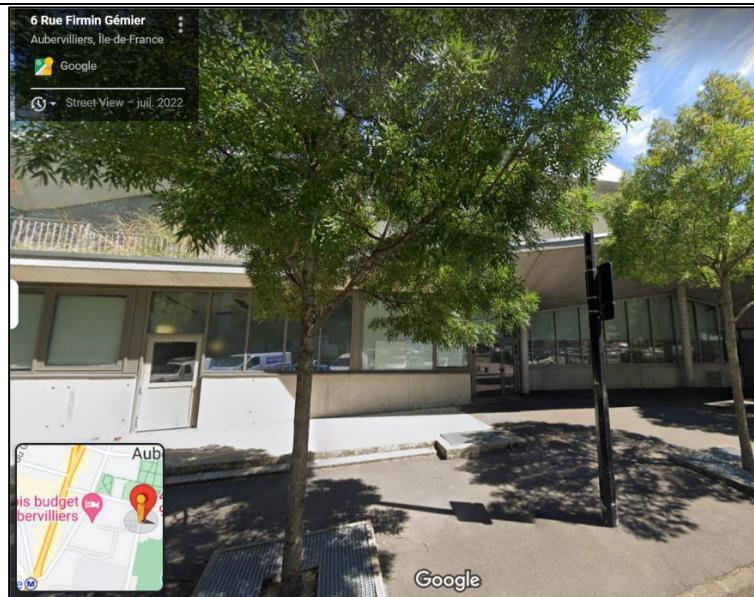


Figure 16 - 4 rue Firmin Gémier, fabrication de produits alimentaires

4.3.2. Intégration du secteur productif dans les interstices urbains : le rôle des tiers-lieux

Les entretiens que nous avons pu faire avec des autoentrepreneurs du secteur productif (Entretiens N°10, N°11, N°12, N°13) et avec les représentants de l'EPT Plaine Commune (Entretiens N°1, 6, 7 et 9) ou d'Aubervilliers (Entretiens N°2, 3 et 4) montrent que ces tiers-lieux restent encore l'apanage de quelques secteurs qui se situent à la frontière du commerce (réparation, artisanat) ou des activités artistiques. Lors de nos observations sur ce terrain nous n'avons pas retrouvé d'autoentrepreneurs du secteur de la livraison ou du BTP dans ces lieux. Si certains autoentrepreneurs du secteur productif peuvent trouver leur place dans la ville par ces tiers-lieux soutenus par les politiques publiques, d'autres, notamment dans le secteur du BTP et de la livraison, restent encore en marge de ces politiques et projets. Bien qu'ils représentent la plus importante des autoentrepreneurs du secteur productif, ils constituent un angle-mort des politiques publiques d'aménagement. Cet angle-mort n'est pas seulement le fait de leur statut d'autoentrepreneur mais également le fait du secteur d'activité auquel ils se rattachent.

Si la question du domicile est encore peu intégrée par les politiques publiques, celles-ci n'ont pas totalement évacuées la question du lieu de travail des autoentrepreneurs. L'émergence de tiers-lieux, espaces de travail partagés dans lesquels peuvent se regrouper des autoentrepreneurs ou des télétravailleurs a largement interpellé les politiques publiques ces dernières années et davantage encore après la pandémie de COVID-19. On retrouve notamment dans cette catégorie les « fab-labs » ou espace de production partagé. Ces « tiers lieux » renvoient initialement à des endroits qui ne sont ni le domicile (First place), ni le travail (Second place), mais des emplacements intermédiaires (lieux tiers), des lieux de rassemblement informels, accueillant du public, des espaces ouverts et souvent situés en centre-ville. Au départ informel, dédié au militantisme ou à quelques activités productives (i.e. agriculture urbaine, mico-brasseries, etc.) et artistiques et culturelles, certains tiers-lieux ont pu faire l'objet d'une institutionnalisation et d'une intégration progressive dans les politiques de développement économique des territoires soit par la planification, soit par des partenariats (Ferchaud, Huberts, 2021) ou encore par l'urbanisme tactique (Ananjan, Leducq, 2021). Le cas des tiers-lieux montre que les politiques publiques se confrontent à de nouvelles formes de lieu de travail et de nouveaux rapports de gouvernance dans la fabrique même de ces espaces. Mais ces espaces restent limités en nombre, voire marginaux dans le cas du coworking, et souvent plus investis par des cadres que par des classes populaires (Lejoux, 2022).

Lors de nos entretiens, nous avons découvert l'existence de plusieurs cas de Tiers Lieux investissant des espaces abandonnés de la ville, réunissant activités productives et artistiques dans une logique de collaboration : l'Orfèvrerie, à Saint-Denis, ancien village industriel et la Shampouineuse, à Aubervilliers, ancienne usine désaffectée devenue un espace accueillant des artisans et des artistes. Ces sites correspondent à des espaces occupés dans le cadre d'opérations d'urbanisme transitoire, dont l'échéance, dans le cas de l'Orfèvrerie, est arrivée à terme. C'est pourquoi nous avons choisi de concentrer notre étude sur la Shampouineuse, à Aubervilliers.

Les entretiens que nous avons menés nous donnent quelques exemples d'autoentrepreneurs du secteur productif installés dans ces espaces, comme celui de la Shampouineuse. La Shampouineuse est un ancien bâtiment industriel abandonné acheté en octobre 2021 par la société de gestion Novaxia Investissements (entreprise spécialisée dans le recyclage urbain). Le bâtiment de 5 000 m² a vocation à être rasé en 2022 afin de construire de nouveaux logements à l'image du quartier environnant. Il est occupé ponctuellement par des artistes et des artisans qui étaient à l'origine situés dans un atelier (l'atelier Casanova) rue Danielle Casanova, à Aubervilliers. Après la fermeture de cet atelier, ces artisans se sont installés (gratuitement) dans le bâtiment pour une durée de six mois, avant qu'il ne soit détruit : en effet, il s'agit d'une opération d'urbanisme transitoire permettant d'un côté, pour la

mairie comme pour Novaxia, d'empêcher toute occupation informelle du lieu et de l'autre, pour les artisans, de pouvoir continuer à exercer leur activité. Au rez-de-chaussée, on a installé les salles de stockage de matériel, mais aussi certaines installations artistiques qui servent, à l'occasion des portes ouvertes du lieu, pour les habitants. C'est également là que se trouvent l'ensemble des machines utiles aux artisans (Figure 17) qui sont mises en commun. Les artisans participent principalement à des chantiers et des commandes d'associations. À l'étage, se situent les locaux dédiés aux artistes. Selon les artisans, le bruit occasionné par l'utilisation des machines n'aurait pas entraîné de conflits avec les habitants voisins (Entretien N° 10, 11, 13). Lors de nos entretiens avec des artisans rue Auvry, il est apparu par ailleurs que les deux artisan.es avaient bénéficié de ce type de Tiers Lieux au début de leur activité, ce qui leur avait permis de se lancer par la suite.

L'exemple d'une des résidentes de ce tiers-lieux interrogée (Entretien N° 10, 11, 13) illustre le passage d'une en autoentrepreneur dans le secteur de la réparation de vélo en autoentrepreneur, d'abord dans un tiers-lieu qui était un ancien espace industriel, puis lorsque la friche a été réhabilitée, dans un local commercial au sein d'un pôle artisanal. Elle est donc d'un statut d'autoentrepreneur à celui d'entreprise, ce qui a eu un impact sur sa localisation (Entretien N°11). L'exemple de Guillaume, artisan ferronnier et entrepreneur individuel, illustre les difficultés à trouver des locaux pour son activité qui nécessite des machines spécifiques qui ne sont pas situés dans des ZAE : « *mais je ne voulais surtout pas être dans une Zone Industrielle, parce pendant 14 ans j'ai bossé dans des zones industrielles un peu partout en France. Et il n'y a pas pire que les Zones Industrielles, quand j'ai commencé le métier je n'avais pas de bagnole, les trajets en bus machin, c'est glauque une zone industrielle, y a absolument rien, c'était déshumanisé, rien pour manger, rien, je voulais pas ça. [...]*

 (Entretien N°10). Aujourd'hui est localisé dans un tiers-lieu porté lui permettant d'être localisé dans un espace urbain dense et mixte.

Figure 17 – Ateliers de « la Shampouineuse » à Aubervilliers (photo : S. David, 2022)



Figure 18 – Insertion de la Shampouineuse dans un tissu urbain dense et majoritairement résidentiel
(source : googlemaps, 2022)



Quelques entretiens et observations de terrain dans l'EPT Plaine Commune, nous nous ont permis d'identifier un tissu associatif, parfois imbriqué dans les espaces résidentiels, parfois dans les espaces commerciaux et des tiers-lieux, comme des points de localisation des autoentrepreneurs du secteur productif. On y retrouve des espaces comme où il n'y a pas de local d'activité mais des boîtes aux lettres qui permettent à des autoentrepreneurs, y compris sans domicile fixe, de déclarer une activité.

Nous avons constaté l'existence d'associations visant à aider ce que Tessier-Dargent (2022) décrit comme les individus ayant recours à l'entreprenariat individuel en tant que personnes « discriminées » et « démunies », c'est-à-dire souvent sans papiers, et/ou en cours de réinsertion professionnelle avec un accès limité au salariat.

Figure 19 – Localisation des locaux de l'Association familiale des Gens du Voyage d'Île de France
(source : googlemaps mars 2020)

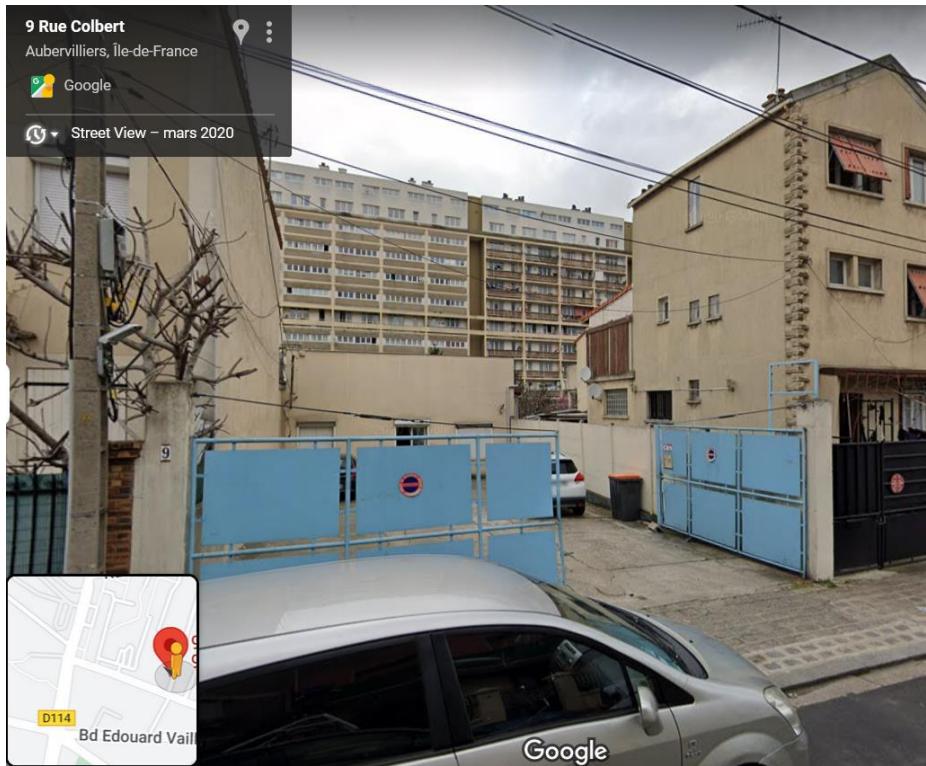


Notre premier exemple est celui du 22 Chemin vert, qui rassemble 130 autoentrepreneurs au sein de l'Association Familiale des Gens du Voyage d'Île-de-France (AFGVIF). Selon l'association, il s'agit de permettre une « adaptation au monde moderne » par un « mouvement de collaboration fraternelle »⁶ à des autoentrepreneurs exerçant exclusivement dans le BTP. Nous pouvons supposer que l'association encourage ce type d'activité en autoentreprenariat : les « gens du voyage » sont particulièrement touchés par des discriminations diverses, notamment à l'emploi (Acker, 2021). Il semblerait, dans le cas de l'AFGVIF, que le terrain soit à l'écart des habitations.

Notre second exemple est celui de l'association Aurore qui regroupe 25 autoentrepreneurs. Selon le site de l'association, celle-ci a pour objectif « *d'héberger, soigner et accompagner les personnes en situation de précarité ou d'exclusion vers une insertion sociale et professionnelle* » (source : site web de l'association). Selon les renseignements dont nous disposons, un numéro de boîte aux lettres est souvent indiqué. Dans la majorité des cas, il s'agit d'activités de cuisine sans restaurant.

Figure 19 – Localisation des locaux de l'association Aurore (source : googlemaps, mars 2020)

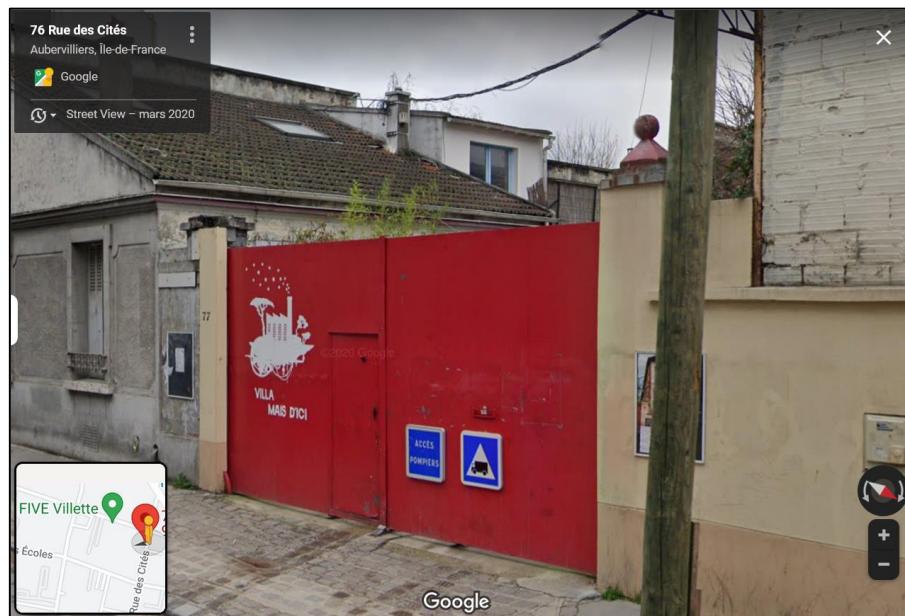
⁶ Voir <https://associations.aubervilliers.fr/social-et-mediation/association-familiale-des-gens-du-voyage-dile-de-france-afgvif/>



Notre troisième exemple est celui de l'association Vies de Paris, qui réunit 32 autoentrepreneurs. À l'extérieur du bâtiment, qui ressemble à une grande maison, le nom de l'association est écrit visiblement. Elle est aussi précisée par les autoentrepreneurs dans leur adressage. Il est cependant plus difficile de trouver des informations au sujet de cette association, qui semble avoir fait l'objet de controverses récentes⁴⁰. Elle avait visiblement pour fonction de fournir des formations et des domiciles pour les sans-papiers. Suite à un échange avec la directrice de l'établissement de l'association Aurore à Aubervilliers, nous avons appris que Vies de Paris a été fermé légalement et que les autoentrepreneurs à cette adresse sont maintenant renvoyés à celle d'Aurore. Il semblerait également que les associations ne fassent office que d'adresse : grâce à un agrément préfectoral, l'association peut devenir société de domiciliation, c'est-à-dire que l'entrepreneur individuel peut renseigner son adresse dans le cas celui-ci n'est pas en capacité de donner une adresse personnelle. C'est le cas par exemple de sans-papiers qui résideraient par exemple chez un tiers (il est nécessaire, si une adresse personnelle est renseignée, de fournir un justificatif de domicile).

Notre quatrième exemple est celui de l'association « La villa mais d'ici » (où sont domiciliés trois autoentrepreneurs), à l'emplacement d'anciennes usines de charbons. La friche industrielle a été reconvertise en « friche culturelle » accueillant une cinquantaine de structures artistiques. Les autoentrepreneurs à cette adresse sont enregistrés en tant qu'« industrie manufacturière et construction ».

Figure 20 – Localisation des locaux de l'association « La villa mais ici » 77 rue des Cités, association la villa mais d'ici (source : googlemaps, mars 2020)



Ces derniers exemples montrent bien la richesse des profils des travailleurs, des situations et des lieux que l'on trouve derrière les « autoentrepreneurs » du secteur productif. Autant de lieux qui peuvent échapper aux politiques publiques et aux zones dédiées au développement économique. La mise en regard des politiques publiques de l'EPT Plaine Commune qui font pourtant la part belle aux activités productives dans la planification, la programmation urbaine et la réglementation avec la réalité de la géographie disséminée des autoentrepreneurs du secteur productif montre aussi un potentiel manqué.

Les exemples des associations et des tiers-lieux ouvrent d'autres perspectives sur des espaces de travail pour ces autoentrepreneurs du secteur productif. Ponctuels, bien insérés dans le tissu urbain, ces espaces temporaires ou permanents permettent la rencontre de ces autoentrepreneurs tout en leur permettant d'avoir assez de place pour des machines ou du matériel ne pouvant pas être localisé dans les résidences. Ces espaces peuvent aussi s'adjoindre de services qui peuvent aider les autoentrepreneurs dans leurs projets, voire dans leur trajectoire d'entreprise ou de salariat. On peut citer par exemple à Paris ou à Bordeaux les maisons des coursiers ou livreurs qui sont aussi des centres dans lesquels ces travailleurs peuvent avoir une aide administrative⁷.

⁷ La maison des coursiers à Paris 18^e est installée depuis 2021 dans un local mis à disposition par la Ville de Paris et géré par l'association Coopcycle.

Conclusion

En conclusion, ce travail a été l'occasion de quantifier la part d'autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France et de souligner l'importance de deux secteurs celui du transport de marchandises et de la livraison et celui du BTP. C'est dans ces deux secteurs que les autoentrepreneurs sont les plus importants en nombre en Ile-de-France. Leur poids mais aussi leur croissance intrinsèquement liée au développement des plateformes numériques montre que le phénomène d'ubérisation du travail touche aussi ce secteur productif. Dans l'analyse des emplois au lieu de travail, le secteur productif est lié à des lieux de travail fixe comme des usines ou des entrepôts. Notre analyse révèle un autre visage du secteur productif, lui aussi touché par ce phénomène d'**ubérisation**. Si de nombreux travaux ces dernières années ont bien mis en avant les évolutions du travail des livreurs, notamment des autoentrepreneurs, ceux-ci ne mettent pas spécifiquement en avant leur appartenance au secteur productif. Les évolutions observées dans ce secteur ouvrent pourtant sur le phénomène d'ubérisation des fonctions productives.

L'analyse de la localisation de ces travailleurs confirme une **géographie populaire**. Principalement localisé dans la banlieue (petite couronne francilienne) et plus précisément en Seine-Saint-Denis, ces autoentrepreneurs se trouvent majoritairement dans les espaces résidentiels, plutôt que dans les zones économiques dédiées. Si le phénomène d'ubérisation était déjà bien identifié dans les classes et les espaces populaires, l'ubérisation du secteur productif suit la même tendance et la même géographie. Ces travailleurs sont surreprésentés dans les communes populaires, les banlieues mais aussi les espaces ruraux. Dans ces derniers l'autoentrepreneuriat est peu étudié et mériterait des analyses qualitatives plus approfondies pour comprendre la réalité matérielle de ce chiffre.

Au sein de ces espaces urbains populaires, les autoentrepreneurs du secteur productif sont disséminés. A rebours des politiques d'aménagement qui visent à regrouper pour mieux gérer, encadrer les activités économiques, notamment productives, ces travailleurs vont faire de leur espace résidentiel un lieu de travail. Le groupe constitué par ces autoentrepreneurs du secteur productif est très hétérogène ne constitue pas la majorité des travailleurs mais vient bousculer la perception que nous avions des espaces économiques. La **résidentialisation des autoentrepreneurs** est une réalité croissante, résultant de l'évolution des modes de travail et des avancées technologiques. Si elle est souvent pensée pour le travail de « bureaux » ou de « cadres » elle constitue un impensé pour les activités productives qui dans l'imaginaire sont peut-être davantage rattachées à un lieu de travail fixe. Malgré les évolutions en matière d'urbanisme, tant au regard des activités productives d'une part, que des autoentrepreneurs d'autre part, ces travailleurs échappent aux politiques publiques de développement économique. Reste à savoir si les plateformes numériques viennent ainsi combler un vide politique et territorial.

Les autoentrepreneurs de ces deux secteurs, bien que conséquents en nombre, restent encore difficile à saisir par le lieu, puisque leurs activités reposent sur une grande mobilité, leur domicile et l'intermédiation des plateformes numériques, deux dimensions qui échappent à l'analyse du « lieu de travail ». Le nouveau défi pour les politiques publiques est de trouver le moyen d'accompagner cette forme de développement économique afin de s'assurer qu'elle ait un impact positif pour le territoire tout en anticipant les effets négatifs (impacts sur le voisinage, pollutions diverses). Cette résidentialisation des autoentrepreneurs du secteur productif est une illustration de plus aux limites du zonage économique. Alors que le projet de maintien ou le développement d'activités productives posent de multiples questions pratiques aux aménageurs et urbanistes, alors que la mise en œuvre de programmes mixtes est encore peu aisée et parfois tâtonnante tant les activités qui composent le secteur productif sont diverses et variées, la dissémination des autoentrepreneurs de ce secteur est à

la fois un défi supplémentaire et un levier. Cette dissémination sur le territoire et la réalité hétérogène qui les caractérise rend difficile leur appréhension, leur recensement voire leur compréhension. Néanmoins dans le cadre d'une réflexion sur la mixité fonctionnelle à l'échelle de la ville et des quartiers, ces autoentrepreneurs constituent un levier d'action intéressant car ils sont déjà localisés au cœur des espaces résidentiels et cohabitent avec cette fonction.

Références

Abdelnour S., Lambert A., (2014) « “L’entreprise de soi”, un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l’accession à la propriété et de l’auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 95, 2014, p. 27-48.

Abdelnour S., Méda D., (2019) *Les nouveaux travailleurs des applis*, Paris, PUF.

William Acker, *Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*, Rennes, Éditions du Commun, 2021, 448 p., ISBN : 979-10-95630-39-5

Ananian P., Leducq D., (2021), « Les espaces de coworking : insertion urbaine et actions d’urbanisme. Les apports d’une comparaison internationale Québec-France », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 996; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.37664>

Aguilera, A., Dablanc, L. & Rallet, A. (2018). L’envers et l’endroit des plateformes de livraison instantanée: Enquête sur les livreurs micro-entrepreneurs à Paris. *Réseaux*, 212, 23-49. <https://doi.org/10.3917/res.212.0023>

Aguilera, A., Dablanc, L., Krier, C. et al. (2022) Platform-based food delivery in Paris before and during the pandemic: profile, motivations and mobility patterns of couriers. *Eur. Transp. Res. Rev.* **14**, 45 (2022). <https://doi.org/10.1186/s12544-022-00569-8>

Alaloul, W. S., Liew, M. S., Zawawi, N. A. W. A. & Mohammed, B. S., (2018). Industry Revolution IR 4.0: Future Opportunities and Challenges in Construction Industry. Petronas, Borneo, International Conference on Civil, Offshore & Environmental Engineering.

Ayentimi, D., & Burgess, J., (2021). Working in the gig economy: Drivers and challenges. In *Sage Business Cases*. SAGE Publications, Ltd., <https://doi.org/10.4135/9781529758078>

Beckouche Pierre, Damette Félix (1993). Une grille d’analyse globale de l’emploi. Le partage géographique du travail. In: *Economie et statistique*, n°270, 1993. pp. 37-50

Béhar, D., Loisel, M. & Rio, N. (2016). La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations. *Hérodote*, 162, 143-162. <https://doi.org/10.3917/her.162.0143>

Botton H. (2022) L’ubérisation des quartiers populaires, *Compas Zoom*, n°27, 24 novembre 2022 <http://www.lecompas.fr/doc/CompasZoom27-24nov2022.pdf>

Breville B., Verzaux A., « La Seine-Saint-Denis entre deux mondes », *Le Monde diplomatique*, mars 2012, p. 20-21

Buldeo Rai H (2019) Environmental sustainability of the last mile in omnichannel retail. VUBPRESS, Brussels, Belgium

Buldeo Rai H, Kang S, Sakai T, Tejada C, Yuan Q, Conway A and Dablanc L (2022) Proximity logistics’: Characterizing the development of logistics facilities in dense, mixed-use urban areas around the world, *Transportation Research Part A* 166 (2022) 41–61.

Buldeo Rai, H., Mariquivoi, J., Schorung, M. & Dablanc, L. (2023) Dark stores in the City of Light: Geographical and transportation impacts of ‘quick commerce’ in Paris. In: *Research in Transportation Economics*. <https://doi.org/10.1016/j.retrec.2023.101333>

Carelli R., Cingolani P., Kesselman D. (Dir.). (2022) *Les travailleurs des plateformes numériques. Regards interdisciplinaires*. Teseo Press, 237 p, 2022, 9781911693055. hal-03681459

Chuang, Y.-H. (2021). 4. Fashion Center, le « Rungis » du prêt-à-porter, in: *Une minorité modèle ?*, pp. 83–112. Sciences humaines. Paris: La Découverte.

Barbier C, Cuny C, Gaborieau D, Mohadjer N, Raimbault N, Simon G et Soichet H (2020) On n'est pas des robots, Ouvrières et ouvriers de la logistique, , Grâne : Créaphis, 2020, 212 pages

De Stefano, V. (2015). « The Rise of the Just-in-Time Workforce : On-Demand Work, Crowdwork, and Labor Protection in the Gig-Economy ». Comp. Lab. L. & Pol'y J., 37, 471.

Dablanc L., Savy M., Veltz P., Culoz A., Vincent M. (2017b), « Des marchandises dans la ville », *Rapport Terra Nova*, 113 p.

Dablanc, L., Proulhac, L., Raimbault, N. (2022) Enquête sur les travailleurs nantais des plateformes de livraison instantanée. Rapport d'enquête pour le PUCA/SUBWORK et la chaire Logistics City. Available on: <https://www.lvmt.fr/wp-content/uploads/2022/03/Livreurs-a-Nantes-des-plateformes-de-livraison-instantanee.pdf>.

Damette F., Scheibling J. (1995). La France. Permanences et mutations, coll. Carré.

Daugareilh I., Fiorentino A., (2019) « L'ubérisation du travail », RDCTSS - 2019/26 Revue De Droit Comparé Du Travail Et De La Sécurité Sociale - 2019/2.

Fayolle A., Pereira B., (2012), « L'encouragement à l'^{auto-entre}epreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise ? » Annales des Mines, Gérer et comprendre, n° 107, p. 52-6

Ferchaud F., Huberts C. (2021), « Coworking et projets collaboratifs, quel mode d'emploi ? », Métropolitiques, 8 juillet 2021. URL : <https://metropolitiques.eu/Coworking-et-projets-collaboratifs-quels-mode-d-emploi.html>

FFB (2017) Les plateformes numériques dans le bâtiment – Etat des lieux et Enjeux. Etude FFB-ObSoCo.

Firth J., (2012) "Splintered space: hybrid spaces and differential mobility". Mobilities. Routledge Pages 131-149.

FNAE (2019) Autoentrepreneur et Ubérisation / Economie de plateformes, Dossiers de fond, Publié le 15/05/2019, Modifié le 14/06/2022. <https://www.federation-auto-entrepreneur.fr/actualites/autoentrepreneur-uberisation-economie-plateformes> [consulté le 15/12/2023]

Gomes, B. (2022). Capitalisme de plateforme : les travailleurs sans papiers toujours en bout de chaîne. *Plein droit*, 135, 17-22. <https://doi.org/10.3917/pld.135.0019>

Gomez, P. (2018). Les transformations du travail dans l'économie numérique. *Entreprendre & Innover*, 37, 8-17. <https://doi.org/10.3917/entin.037.0008>

Heitz A., Le Corre T., Raimbault N., Roux A., Tranchant L. (2023) Les emplois de la ville productive. Construire des nomenclatures professionnelles et sectorielles pour identifier et mesurer les emplois des activités productives en France, Rapport Subwork, PUCA, halshs-04040515 , version 1

INSEE (2016), Plaine Commune, un territoire qui confirme sa place de pôle d'emploi dans la métropole du Grand Paris, Insee Analyses Ile-de-France, No 45 Paru le : 17/11/2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418439>

Jan A., (2018) « Livrer à vélo... en attendant mieux », La nouvelle revue du travail [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 29 octobre 2018, consulté le 05 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/3803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nrt.3803>

Lejeune G., (2019) « Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité. Sarah Abdelnour, Paris, Presses universitaires de France, 2017, 352 p. », *Travail et emploi*, 2019/3 (n° 159), p. 132-135. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2019-3-page-132.htm>

Lejoux, P. (2018). Quelle place pour la zone d'activités économiques dans la fabrique de la ville contemporaine?, in: Les nouvelles fabriques de la ville. Objets, référentiels et méthodes, p. 8. Presses universitaires de Rennes.

Lejoux P., Linossier R., Ori Abihssira, Arnaud Bouyssière, Thibault Nugue, et al.. Lyon, (2023) Métropole fabricante de demain ?. PUCA, Métropole de Lyon, La Fabrique de l'industrie. 2023, pp.96. halshs-04206322

Nurvala, J.-P. (2015). 'Uberisation' Is the Future of the Digitalised Labour Market. *European View*, 14(2), 231–239. <https://doi.org/10.1007/s12290-015-0378-y>

Oliveira D., Thoemmes J. (2023), « Circuler entre chantiers et pays : enquête sur les travailleurs détachés portugais dans le BTP en France », SociologieS [En ligne], DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.6454>

Plaine Commune (2020) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Tome 1, Rapport de présentation,
Diagnostic.
https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_1-RAPPORT_DE_PRESENTATION/1-2_Diagnostic.pdf

Plaine Commune (2020b) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Document de référence
https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/DocDeReference-PLUI_WEB.pdf

Plaine Commune (2020c) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Tome 2, Exutoire,
https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_2-PROJET_D_AMENAGEMENT_ET_DE_DEVELOPPEMENT_DURABLE/2_PADD.pdf

Reme-Harnay P., Blanquart C. (2019) Rapport final du contrat de recherche "Ubérisation des transports routiers de marchandises". [Rapport de recherche] IFSTTAR - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux. 2019, 78p. hal-01978166v2

Rosa Bonheur, [Rosa Bonheur](#), C., [Bory](#), A., [Calderon](#), J., [Cohen](#), V., [Mortain](#), B., [Muller](#), S., [Verdière](#), J. & [Vignal](#), C. (2017). Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 216-217, 80-103. <https://doi.org/10.3917/arss.216.0080>

Shearmur R. (2018) The Millennial urban space-economy: dissolving workplaces and the de-localization of economic value-creation, M. Moos, D. Pfeiffer, T. Vinodrai (Eds.), The Millenial City, Routledge, London (2018)

Stevens L., Shearmur R.G., (2020) "The end of location theory? Some implications of micro-work, work trajectories and gig- work for conceptualizing the urban space economy", Geoforum, Volume 111, 2020, Pages 155-164, ISSN 0016-7185,

Tessier-Dargent, C. (2022). Chapitre 2. De l'entrepreneur héroïque à l'entrepreneur de nécessité. Dans : Sandrine Emin éd., *De l'entrepreneur à l'entrepreneuring: Vers une approche processuelle et critique* (pp. 52-71). Caen: EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.emin.2022.01.0052>